

Rapport d'activités 2019





LE MOT DU PRÉSIDENT

2019 a été une année extraordinaire qui a vu un fort développement de l'agence !

Au-delà de ses territoires fondateurs que sont la ville d'Aix en Provence et les communes du Pays d'Aix, ainsi que ses partenaires majeurs que sont l'État et la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'autres territoires nous ont fait confiance et ont souhaité adhérer à l'AUPA.

En effet, aujourd'hui, aux côtés de Durance Luberon Verdon Agglomération, Gap-Tallard-Durance, du Pôle d'Equilibre Territorial du Pays d'Arles, de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des communes qui les composent, nous comptons parmi nos adhérents les territoires de Provence-Alpes Agglomération, de la communauté de commune du Sisteronais-Buech, de l'agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette et du Parc Naturel Régional du Verdon.

Nous sommes heureux de contribuer à divers degrés à l'élaboration de leurs schémas stratégiques de planification et d'apporter une aide à la décision pour leurs projets urbains, ou une expertise adaptée aux problématiques d'aménagement et de valorisation de leur territoire.

Actions souvent conduites avec un réseau de partenaires qui s'est enrichi d'années en années : Établissement Public Foncier PACA ; Action Logement, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional, Aix-Marseille-Université, Observatoire Immobilier de Provence, etc.

2020 s'engage sur la même dynamique, avec un programme de travail toujours plus ambitieux et nous aurons plaisir à continuer de tisser des liens qui participent à la réussite de nos collaborations.

1. Le partenariat élargi

p18 **Le partenariat État - Agences d'urbanisme**

p22 **Le partenariat Région SUD/Provence-Alpes-Côte-d'Azur - Agences d'urbanisme**

p26 **Durance Luberon Verdon Agglomération**

p32 **Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles**

p34 **La communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance**

p38 **La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération**

p40 **La Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette**

2. L'aire Métropolitaine

p44 **La Métropole Aix-Marseille-Provence**

p56 **Le Pays d'Aix dans la Métropole**

3. Les communes

p64 **La Ville d'Aix-en-Provence**

p68 **Les communes adhérentes**

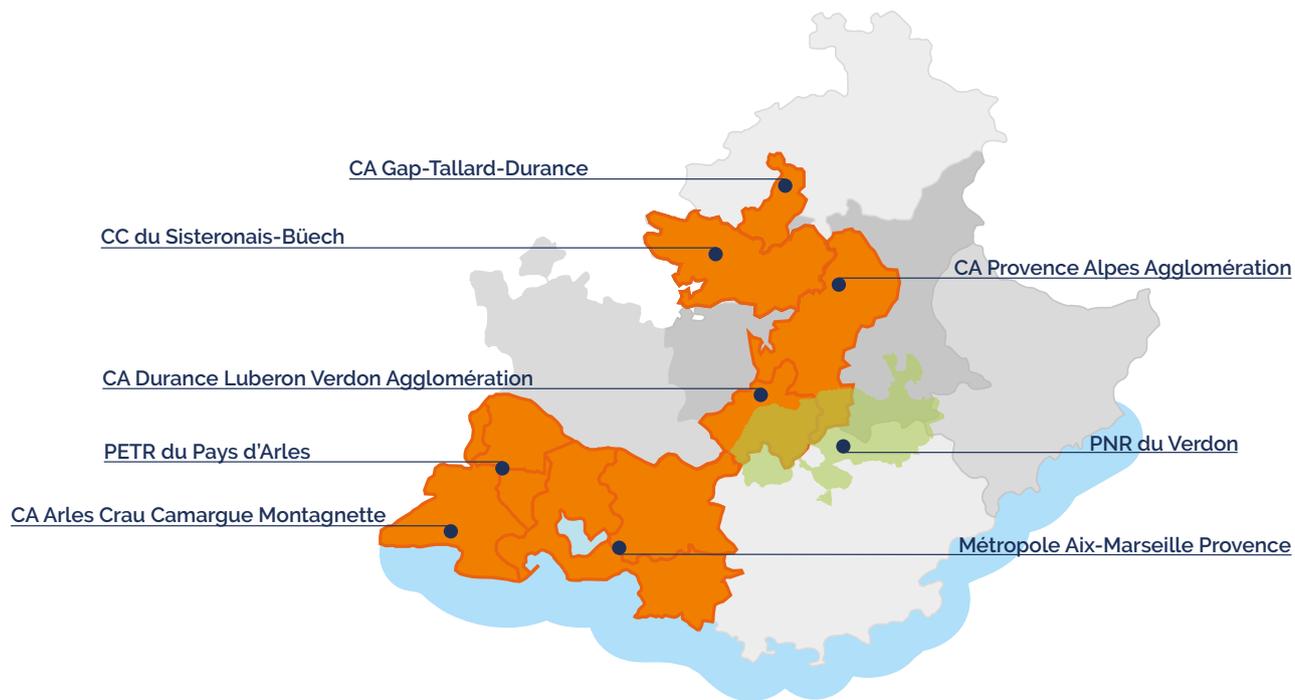
4. Veille, Observation et partenariats récents

p74 **Les observatoires**

p78 **Les partenariats 2019**

p82 **La communication**

Les territoires d'intervention de l'AUPA



L'AUPA, outil d'ingénierie partenarial ancré dans la durée et le grand territoire

L'Agence apporte une aide stratégique à la décision en matière d'urbanisme et veille à la cohérence des politiques publiques, pour tendre vers un aménagement plus harmonieux des territoires.

Conformément à son statut d'association régi par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, ses partenaires sont l'État, les structures intercommunales (Métropole, Communautés d'Agglomération, de communes, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) et les communes du territoire qu'elle couvre.

L'agence adhère depuis sa création à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui regroupe 49 organismes publics d'études et de réflexions sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. Réseau d'échanges et de rencontres sur les questions urbaines, la FNAU permet aux élus locaux, professionnels de l'urbanisme et à ses 1 400 techniciens de mutualiser les informations, connaissances et expériences.

Le champ d'action de l'AUPA n'a cessé de s'élargir depuis sa création en 1978.

Son territoire d'intervention recouvre plus de 2 millions d'habitants en 2019 et s'étend d'Arles à Gap, soit 24 communes

adhérentes et 6 intercommunalités : la Métropole Aix-Marseille-Provence, intégrant le Territoire du Pays d'Aix, les Communautés d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération, de Gap Tallard Durance, de Provence Alpes Agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette du Siteronais Buech, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et le Parc Naturel Régional du Verdon.

L'État est un des partenaires historiques de l'AUPA, au travers notamment d'un programme partenarial entre l'État et les Agences d'urbanisme de PACA.

La Ville d'Aix-en-Provence, et plus tard la Communauté du Pays d'Aix, est l'autre partenaire historique de l'agence, rejoints par le Pays manosquin, le Pays d'Arles, la région de Gap en 2017 et enfin Provence Alpes Agglomération, Arles Crau Camargue Montagnette et le PNR du Verdon en 2019.

Avec la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2016, l'AUPA a élargi son territoire d'intervention, s'appuyant sur une convention de partenariat Métropole / Agences d'urbanisme (AGAM - AUPA) autour d'un programme de travail métropolitain.

Depuis 2015, l'AUPA a également élargi son partenariat au travers d'une Conven-

tion triennale signée entre les Agences d'urbanisme et la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur et renouvelée en 2018.

Composée d'une équipe souple et réactive d'une trentaine de personnes, l'AUPA intervient ainsi à différentes échelles et en toute indépendance sur les thématiques de l'urbanisme et de la planification, de l'habitat, des déplacements, de l'économie, de l'environnement, du paysage, des équipements, de l'enseignement supérieur et de la recherche, etc.

Les instances de l'AUPA au 1^{er} janvier 2019

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le représentant de l'État :

M. Serge GOUTEYRON
Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

Le représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

M. Frédéric GUINIERI

Le représentant de la Communauté d'Agglomération DLVA :

M. Jérôme DUBOIS

Le représentant de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance :

Mme Laurence ALLIX

Le représentant du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles :

M. Michel FENARD

Le représentant de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération :

M. Philippe POULEAU

Le représentant de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette :

M. Lucien LIMOUSIN

Le représentant du Parc Naturel Régional du Verdon :

M. Bernard CLAP

Le représentant de la communauté de communes du Sisteronais Bûech :

M. Philippe MAGNUS

Les représentants des Communes adhérentes :

Aix-en-Provence : M. Gérard BRAMOULLE

Bouc-Bel-Air : M. Richard MALLIE, Maire

Cabriès : M. Frédéric MORLOT

Coudoux : Mme Janine BELLANTE

Curbans : Mme Laurence ALLIX, Maire

Fuveau : Mme Hélène ROUBAUD-LHEN

Gréoux les Bains : Mme Michèle COTTRET

Jouques : M. Jacques ROUGIER

La Roque d'Anthéron : M. Philippe VANHALST

La Saulce : M. Roger GRIMAUD

Le Puy Sainte-Réparate : M. Jean-David CIOT, Maire

Le Tholonet : M. Michel LEGIER, Maire

Meyrargues : Mme Sandra THOMANN

Mimet : M. Georges CRISTIANI, Maire

Peyrolles-en-Provence : M. Xavier FOUYAT

Puylobier : M. Frédéric GUINIERI, Maire

Rognes : M. Jean-François CORNO, Maire

Saint Antonin sur Bayon : Mme Véronique MICHEL

Saint-Marc-Jaumegarde : M. Régis MARTIN, Maire

Trets : M. Daniel ODDO

Vauvenargues : M. Philippe CHARRIN, Maire

Venelles : M. Mme Marie SEDANO

Vinon-sur-Verdon : M. Jean-Pierre ROSSINI

Vitrolles : Mme BUSVEL - SIRBEN

Représentant de la Chambre d'Agriculture : M. Daniel QUILICI

Représentant du CROUS : M. Marc BRUANT

Représentant du Rectorat : M. Fabrice MEUNIER

LE BUREAU

Le Président :

Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Le Vice-Président :

M. Alexandre GALLESE

Le Représentant de l'État :

M. Jean-Philippe d'ISSERNIO (DDTM13)

Le Trésorier :

Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Le Secrétaire :

M. Loïc GACHON

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président :

Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Les représentants de la Ville d'Aix-en-Provence :

Mme Maryse JOISSAINS MASINI

M. Alexandre GALLESE

Mme Sophie JOISSAINS

Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

M. Philippe DE SAINT-DO

M. Michel ZAZOUN,

M. Hervé GUERRERA

Les représentants de la Métropole AMP :

M. Loïc GACHON, Conseiller Métropolitain

M. Guy BARRET, Conseiller Métropolitain

M. Gérard CHENOZ, Conseiller Métropolitain

Les représentants de l'État :

M. le Sous-Préfet : M. Serge GOUTEYRON

DDTM 13 : M. Jean-Philippe d'ISSERNIO

Les représentants des EPCI et communes autres que la Ville d'Aix-en-Provence et le Pays d'Aix :

Durance Luberon Verdon Agglomération :

M. Jérôme DUBOIS

PETR Pays d'Arles : M. Michel FENARD

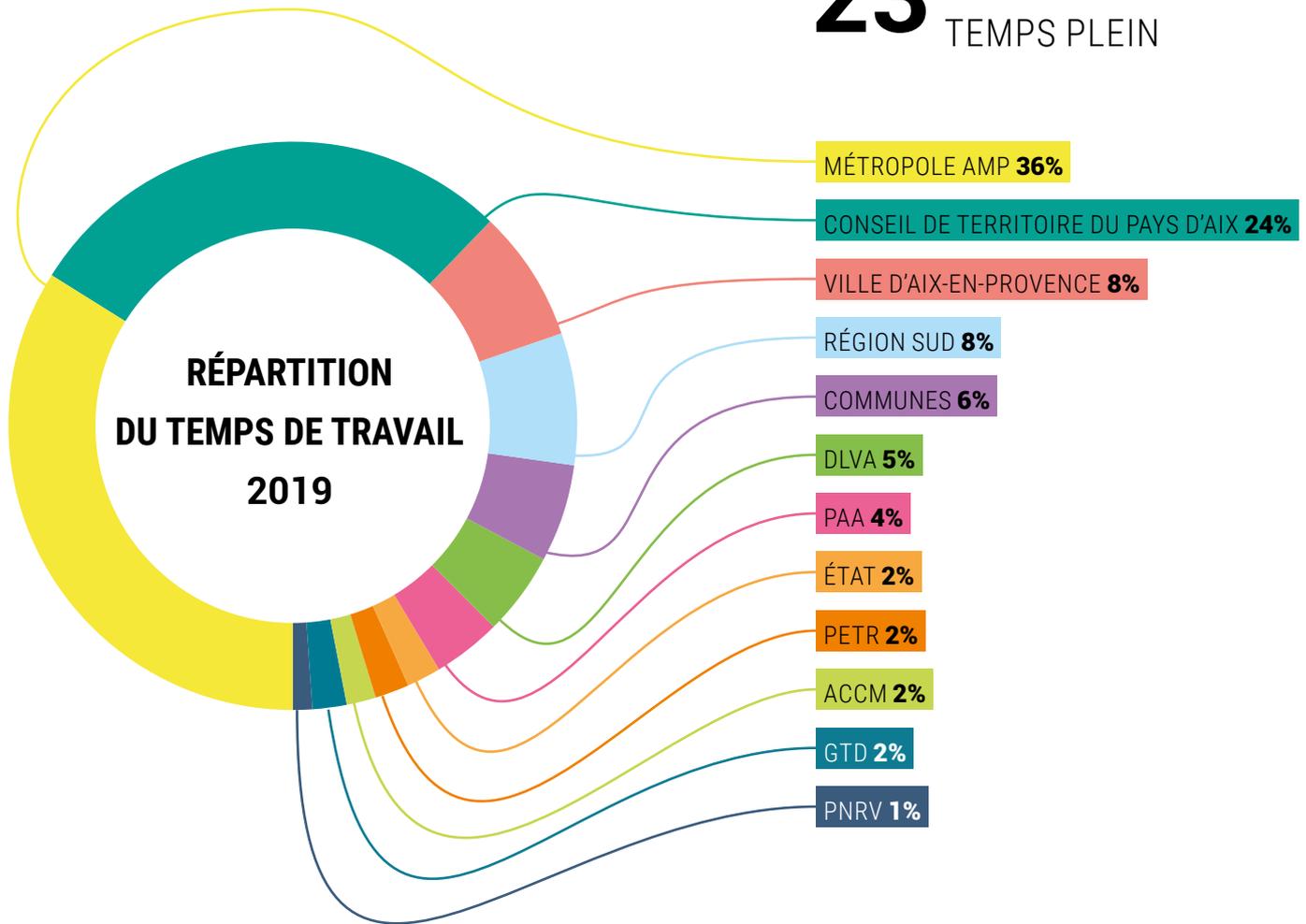
C.A. Gap Tallard Durance : Mme Laurence ALLIX

Le représentant des Chambres Consulaires :

Chambre d'Agriculture : M. Daniel QUILICI

Bilan d'activités 2019

23 ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN



BILAN DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2019

L'augmentation des effectifs de l'AUPA, engagée depuis 2017 s'est poursuivie en 2019, concrétisant à la fois l'entrée dans « l'ère métropolitaine » et le développement territorial en direction des territoires alpins.

La part de la Métropole reste largement majoritaire avec plus du tiers du temps de travail consacré à la mise en œuvre des grands schémas et documents de planification métropolitains (SCoT, PLH, PDU, Projet métropolitain...) et la mise en place d'équipes projet AGAM-AUPA pour l'ensemble de ces démarches.

La part du programme de travail affectée au Pays d'Aix a sensiblement augmenté avec un investissement renforcé autour de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal au travers de nombreuses études préalables, de la réalisation du PADD, de la préparation des OAP thématiques et sectorielles...

La finalisation des études NPRU sur Vitrolles et Encagnane et le suivi du Contrat de Ville ont aussi mobilisé une part de ce temps de travail.

La Région est le second partenaire de l'Agence, qui a consacré 8% de son temps aux études, portant sur 7 actions, dont une en tant que pilote, qui a représenté les 3/4 du temps affecté aux études menées dans le cadre de la Convention 2019 liant les 4 Agences d'urbanisme et la Région Sud PACA, avec un co pilotage de la DREAL pour certaines : Assistance à la révision des chartes de PNR (Alpilles et Verdon).

La nature des interventions de l'AUPA pour la Ville d'Aix-en-Provence et les communes adhérentes a évolué du fait du transfert de la compétence urbanisme à la Métropole

pour celles du Pays d'Aix, mais reste axée sur l'aide aux projets urbains et l'expertise en matière de données socio-démographiques et de prospective.

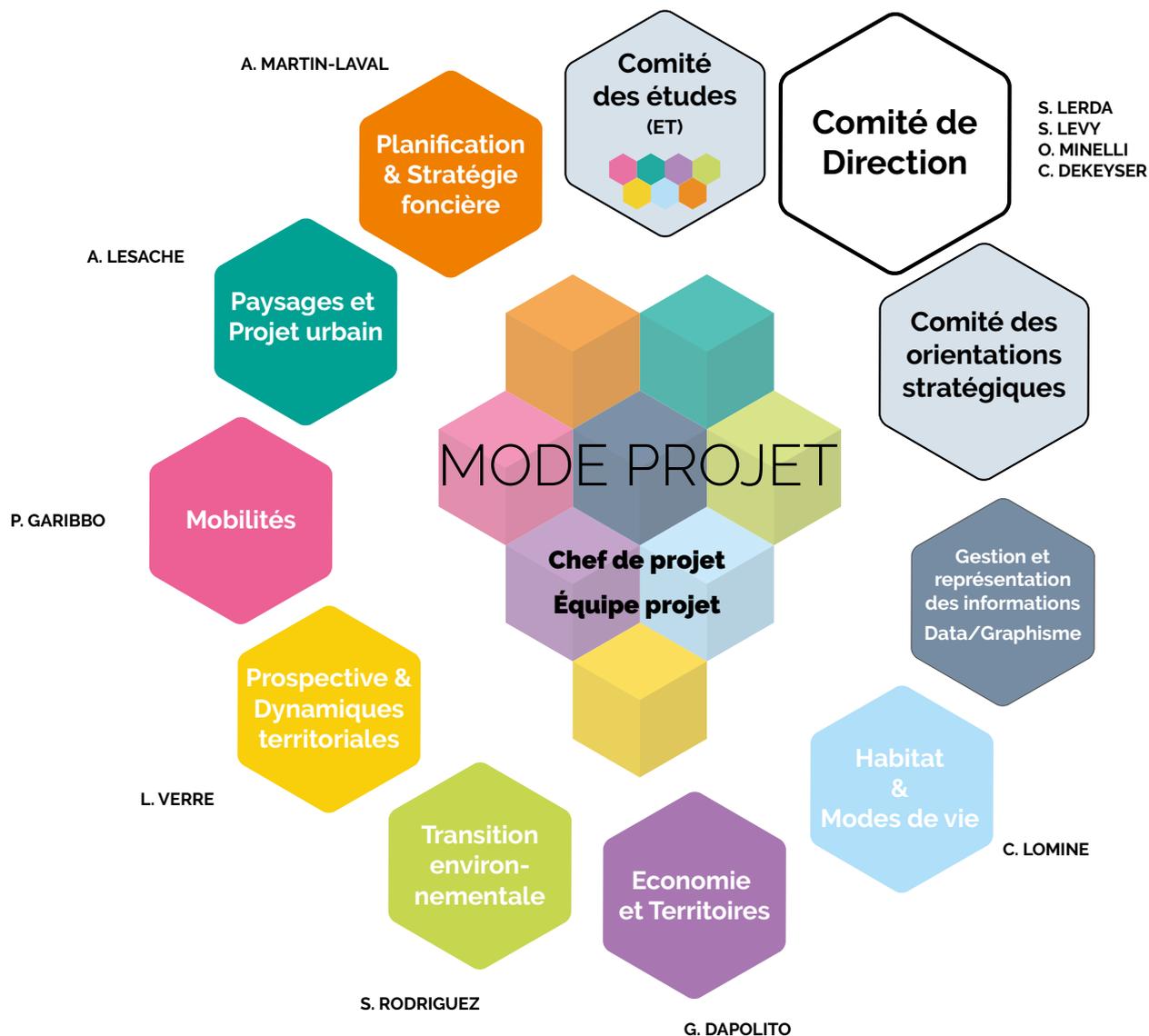
DLVA a sollicité l'agence dans la continuité des actions engagées (Bilan du PLH, mise à jour de l'atlas des ZAE, suivi de l'AMI stratégie foncière, aide au projet urbain des communes) et le Pays d'Arles a fait appel à l'AUPA en matière de paysages.

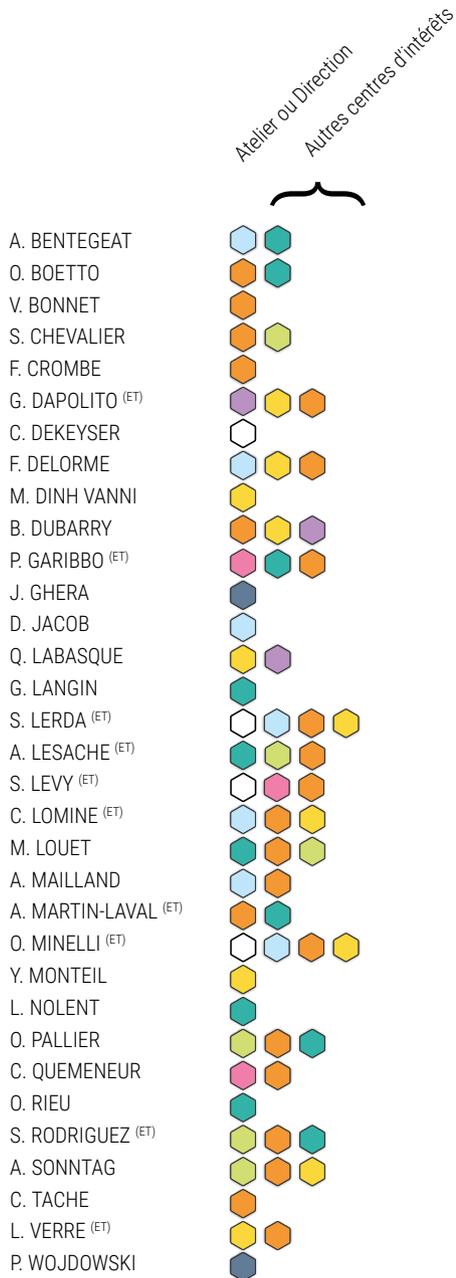
Le partenariat avec Gap Tallard Durance a essentiellement concerné l'élaboration du « document-cadre » de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

Les nouveaux partenariats avec Provence Alpe Agglomération, le PNR du Verdon et la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch ont respectivement porté sur le diagnostic du Programme Local de l'Habitat, la cohérence des projets d'urbanisation avec la Charte du Parc et la préparation à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

L'état, partenaire historique des Agences d'urbanisme, a notamment sollicité l'AUPA sur les actions (co)pilotées par la DREAL : Ateliers des Territoires, labellisation éco-quartiers et la démarche Action coeur de ville pilotée par le SGAR.

L'équipe 2019





DÉPART À LA RETRAITE

En qualité d'architecte, **Patricia Da Silva** a entièrement dédié son parcours professionnel à l'aménagement et aux questions d'urbanisme de la ville d'Aix en Provence, des communes du Pays d'Aix, mais aussi à celle de la vallée de la Durance ou du Pays d'Arles.

Arrivée en tant que stagiaire au début de l'année 1980, elle a été embauchée le 1/09/1981 comme assistant d'études et..... 30 ans plus tard, nouvellement promue directeur des études (2011), elle a aussi assuré les fonctions de directeur général par intérim.

Son expertise a aussi été exploitée dans le cadre des démarches prospectives auxquelles l'agence a été associée, comme celle du projet métropolitain.

Appréciée de tous, collaborateurs de l'agence, techniciens des collectivités et surtout des élus, elle a toujours su fédérer les équipes.

C'est un pilier de l'agence qui est parti, certes, mais qui a veillé à transmettre ses connaissances, son savoir depuis quelques années aux nouvelles générations qui ont rejoint l'agence et qui sont ainsi en capacité à prendre le relais.



Antoine Bentegeat



Ondine Boetto



Victorien Bonnet



Sophie Chevalier



Flore Crombé



Jérôme Ghera



Dorian Jacob



Quentin Labasque



Guillaume Langin



Serge Lerda



Olivier Minelli



Yolaine Monteil



Léa Nolent



Olivier Pallier



Camille Quéméneur



Gilles D'apolito



Corinne Dekeyser



Fabien Delorme



Maï Dinhvanni



Bastien Dubarry



Patrick Garibbo



Alexandre Lesaché



Stéphane Levy



Camille Lomine



Manon Louet



Aurélie Mailland



Amandine Martin-Laval



Olympe Rieu



Sabrina Rodriguez



Alexandra Sonntag



Coralie Tache



Ludovic Verre



Paul Wojdowski

A person wearing a yellow shirt is pointing at a laptop screen. The background is a solid blue color with several overlapping, semi-transparent geometric shapes in shades of orange, green, and yellow. The shapes include rectangles and irregular polygons, some of which are outlined in orange or green. The overall composition is modern and professional.

Le partenariat élargi





1.1

Le partenariat État & agences d'urbanisme



© M. COLIN (34...T2B1341)

| Parc solaire de Puylobier

PLANIFICATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) porte une double ambition : atteindre la neutralité carbone et couvrir 100% de sa consommation par des énergies renouvelables d'ici 2050. Afin d'accompagner les territoires dans cette démarche, la DREAL PACA a commandé un outil pédagogique permettant d'identifier, pour les différents documents de planification (PLUi, PCAET, SCoT), les leviers utilisables pour planifier les énergies renouvelables.

L'outil est composé d'une grille d'analyse permettant de :

- > qualifier les besoins énergétiques du territoire et ses ressources pour produire de l'énergie ;
- > définir la stratégie territoriale et le « mix renouvelable » pour couvrir ses besoins énergétiques, dans un esprit de solidarité territoriale ;
- > mobiliser les outils pour favoriser et programmer le développement local des énergies renouvelables.

De plus, il identifie le document le plus pertinent pour répondre à chaque enjeu et présente des exemples.

Cet outil, a été présenté lors du Club Urbanisme de la DREAL, le 24 janvier 2020.



© AUPA

| Centrale électrique de Gardanne

DÉMARCHE VILLE DURABLE & ECOQUARTIERS

En 2019, l'AUPA reste plus que jamais mobilisée dans le réseau régional Ville Durable et EcoQuartier.

2009 – 2019 : 10 ans de la démarche !

Voilà 10 ans que la démarche Ville durable et EcoQuartier existe et accompagne les projets dans leur processus de labellisation. Cette année a été l'occasion pour l'AUPA de participer à plusieurs manifestations (colloques, ateliers, journées techniques...) mettant à l'honneur la démarche et les partenaires. Cette année a également été marquée par la signature de la première charte régionale des partenaires EcoQuartiers en PACA.

7^e campagne de labellisation nationale des EcoQuartiers

Elle a, comme les années précédentes, participé en tant qu'expert aux deux commissions régionales de labellisation. Une pré-commission permet un échange préalable sur chacun des projets. Elle est l'occasion pour les membres de la commission de prendre connaissance des candidatures et de demander aux porteurs de projet des éléments complémentaires éventuels. Le collège d'experts se réunit une seconde fois afin de recevoir les candidats au label écoquartier et de statuer sur les suites à donner à leur demande.

Les avis de la commission régionale PACA permettent de proposer au ministère et à la commission nationale un avis éclairé pour délibérer sur chaque cas.

Ce sont 3 dossiers de labellisation qui ont été étudiés par la commission régionale :

- > Quartier Barraban à GRAMBOIS (84) : candidat à l'étape 2
- > Centre Bourg à VOLONNE (04) : candidat à l'étape 3
- > Grand Coudoux à COUDOUX (13) : candidat à l'étape 4



© FANNY THOMAS

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DANS LES PLU

Le secteur du bâtiment est le plus énergivore et représente 45 % de l'énergie consommée en France. Or, en matière de performance énergétique, le cadre législatif français définit des objectifs à atteindre d'ici 2030 et d'ici 2050 qui devront être traduits dans les documents d'urbanisme locaux.

Dans ce cadre, la DREAL a souhaité produire un document synthétique, à destination des DDT(M), des personnes publiques associées aux documents de planification et des collectivités, afin d'identifier comment peut se décliner la performance énergétique des bâtiments dans les documents d'urbanisme et, plus particulièrement, dans les PLU(i). Il met en évidence les liens nécessaires entre la limitation de la consommation d'espaces bâtis et leurs incidences sur les formes urbaines, notamment en termes de densité et de compacité ainsi que les articles réglementaires à mobiliser.

Pour ce faire, il définit 3 enjeux, déclinés en objectifs : éviter de consommer (SOBRIÉTÉ), améliorer la performance de ce qui consomme (EFFICACITÉ) et couvrir les besoins par une production renouvelable (ENR&R).

| *Renouvellement urbain à Aix-en-Provence*



1.2

**Le partenariat Région
SUD/Provence-Alpes
Côte d'Azur - Agences
d'urbanisme**

Les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, du fait des étapes successives de décentralisation, de la montée en puissance récurrente des intercommunalités, connaissent depuis quelques années de profondes mutations. Ils sont particulièrement impactés par les évolutions économiques et sociétales, la transformation des modes de vie, la nécessité de préserver les ressources naturelles et de rendre un meilleur service à leurs habitants.

C'est dans un tel contexte de recomposition sociale et territoriale que la Région, soucieuse de favoriser un développement équilibré et durable de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a souhaité que les compétences d'ingénierie des Agences d'urbanisme puissent contribuer à mettre en débat les grands enjeux d'aménagement du territoire régional, à développer les capacités d'expertise au service de tous les territoires et à encourager les coopérations entre les territoires.

La mise en commun des expertises et des savoir-faire de chacun des partenaires, Région et quatre Agences d'urbanisme, dans le cadre de la réalisation conjointe des actions d'intérêt régional, est destinée à contribuer à une meilleure efficacité des politiques publiques.

Le partenariat entre la Région et les 4 Agences d'urbanisme de la Région avec l'appui de l'État, s'est matérialisé par une convention triennale 2015-2017 puis une convention quadriennale 2018-2021.

Il s'agit du plus important partenariat en France établi entre une Région et un Réseau d'Agences d'urbanisme qui permet la production d'une dizaine d'études chaque année dans les domaines des transports, de l'économie, de l'habitat, de la planification et de la connaissance du territoire régional, mais aussi l'animation de démarches pour aider la mise en œuvre des politiques régionales.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans le contexte de recomposition territoriale et de redistribution des compétences où les collectivités territoriales, aux capacités financières de plus en plus contraintes, doivent se mobiliser collectivement pour mutualiser leurs ressources en faveur du développement de leurs territoires.

Les travaux définis dans ce partenariat utilisent de mieux en mieux la palette des compétences des Agences avec des expertises sur des sujets techniques ciblés comme l'analyse des correspondances entre réseaux de transports ou les mutations du commerce, avec de l'observation territoriale, avec de la planification et avec de l'apport en ingénierie comme sur le renouvellement des Chartes de PNR.

La couverture du territoire régional par les Agences ne cesse de s'améliorer depuis 2015 par l'augmentation du nombre d'adhérents des Agences et les travaux de ce partenariat apportent une aide précieuse à la constitution d'un réseau des Agences d'urbanisme de la Région.

Dans le cadre de la Convention 2019 liant les 4 Agences d'urbanisme et la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'AUPA est intervenue sur 6 actions, dont la première en tant que pilote.

1. Assistance à la révision des chartes de PNR : Alpilles, Verdon, Queyras et Luberon
2. Appui à la mise en œuvre du SRADDET
3. Observation territoriale et urbaine
4. Mutations du commerce
5. Analyse des mobilités régionales
6. Déploiement de la transition énergétique

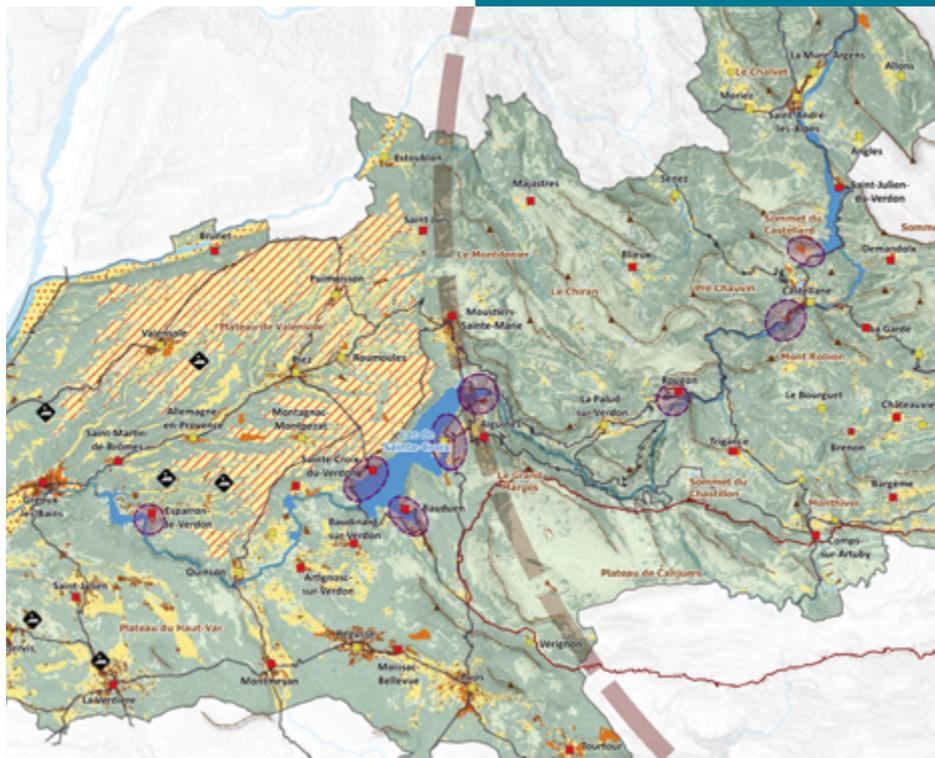
Concertation sur le PNR du Verdon

ACCOMPAGNEMENT DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX POUR LA RÉVISION DE LEUR CHARTE ET MUTUALISATION AU NIVEAU RÉGIONAL

La mobilisation des agences d'urbanisme dans le processus de révision des Chartes de Parcs est une démarche régionale innovante initiée en 2018 et qui s'est poursuivie en 2019 sur 4 Parcs Naturels Régionaux. L'AUPA était responsable de la coordination des productions. Pour le Parc du Verdon, les agences ont contribué à la démarche globale de projet, au diagnostic de territoire et aux ateliers de concertation auprès des élus et de la population. Pour les Parcs du Queyras et du Luberon, des éléments d'éclairage ont été proposés autour de la justification du périmètre d'étude. Pour les Alpilles, dans la poursuite des travaux de 2018, au-delà de notre participation aux instances de concertation, nous avons valorisé les éléments du diagnostic pouvant être reportés dans le projet stratégique 2020 afin de contribuer aux objectifs de qualité paysagère. Force de son expertise sur les PNR, l'AUPA a également contribué à la focale régionale d'octobre 2019 « vivre dans les campagnes urbaines en Provence-Alpes-Côte d'Azur » valorisant les travaux sur les PNR des Alpilles et du Verdon.



© AUPA



© AUPA

*Fondement et
sensibilité paysagère
du Parc Naturel
Régional du Verdon*

MISE EN ŒUVRE DU SRADDET

L'adoption du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur le 26 juin 2019, a marqué une étape décisive en actant la stratégie d'aménagement régionale à horizon 2030 / 2050.

Afin de faciliter l'appropriation du SRADDET par l'ensemble des acteurs du territoire, la Région a demandé aux agences d'urbanismes intervenant sur l'espace régional de réaliser un guide pédagogique dont le premier volet est consacré à sa déclinaison dans les SCOT.

Afin d'en faciliter l'utilisation, ce guide fera en 2020 l'objet d'une communication de la Région auprès des maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre de SCOT.



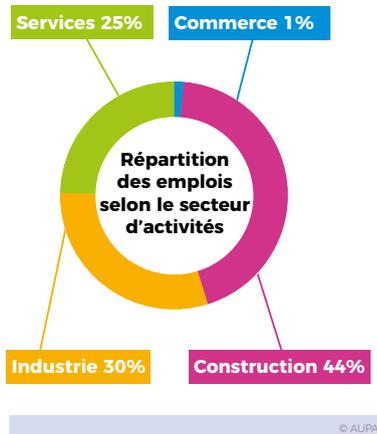
1.3

Le partenariat

Durance

Luberon Verdon

Agglomération



Statistiques Zone d'Activités Le Moulin à Corbières

57% DE L'EMPLOI DE LA COMMUNE
0.3% DE L'EMPLOI DE LA DLVA

© AUPA

Zone d'activité Les Bastides blanches à Sainte-Tulle



© AUPA

ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS DE DLVA :

Les parcs d'activités de DLVA jouent un rôle important dans l'armature économique du territoire, avec une influence dépassant celle de l'Agglomération. Leurs profils et répartitions géographiques impactent ainsi fortement les politiques de déplacements, de l'habitat et de l'environnement.

DLVA s'est emparée rapidement de cet enjeu en produisant dès 2014, soit juste un an après sa création, la première version de l'Atlas des parcs d'activités qui s'intitulait « Atlas des Zones d'Activités et des espaces économiques associés de DLVA ».

Il avait pour objectif d'alimenter une réflexion cohérente qui conjugue harmonieusement aménagement du territoire et développement économique sur plusieurs registres :

- À l'échelle macro-géographique, afin de définir une stratégie de promotion économique de ce bassin de vie qui intègre les territoires voisins en respectant les grandes lignes du 1^{er} schéma de cohérence territorial approuvé en décembre 2012 ;

- Au niveau « local » pour identifier et finaliser les opérations d'intégration des zones d'activités dans le tissu urbain (aménagement de voirie, requalifications comme à Oraison ou Volx, ...).

Il a permis d'alimenter les réflexions autour de l'élaboration du Schéma de Développement Economique communautaire 2016-2020, lequel fixe les grands projets d'accompagnement du développement des entreprises déjà présentes et d'accueil de nouveaux acteurs économiques.

Il a donc été décidé de réaliser une mise à jour 5 ans plus tard. Regroupant les données sous formes de fiches synthétiques, l'Atlas, réalisé une nouvelle fois en partenariat avec l'Agence, présente les grandes caractéristiques des espaces voués à l'activité économique ayant en leur coeur un parc d'activités géré par la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération.

VINON-SUR-VERDON

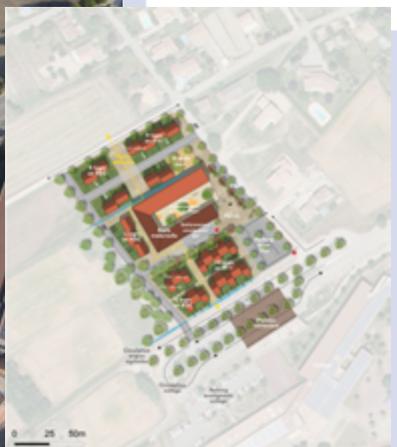
Extension du quartier des Quartons

L'AUPA réalise en 2018 la rédaction de l'appel à candidature pour l'aménagement des terrains communaux situés face au collège Yves Montand.

La commune sollicite à nouveau l'AUPA pour l'élaboration d'un plan masse et d'une insertion 3D permettant de mieux appréhender les potentiels du site. Les propositions intègrent l'école maternelle (qui doit être

déplacée car située aujourd'hui en zone inondable) et une trentaine de logements sociaux permettant de répondre aux besoins des habitants et aux objectifs fixés par l'État.

L'ensemble s'organise autour de l'école, qui prend ainsi une place centrale, et se densifie aux abords des espaces agricoles, permettant à cette extension de s'intégrer au paysage.



© AUPA

Vinon-sur-Verdon (83) |



| Villeneuve (04)

VILLENEUVE

Requalification de la place de la Ricaude et extension du quartier

La commune de Villeneuve souhaite à la fois requalifier la place de la Ricaude, aujourd'hui démesurée et monofonctionnelle, et répondre à un ensemble de nouveaux besoins en proposant une extension du quartier dans une dent creuse.

L'enjeu est de répondre à ces besoins tout en préservant les activités en place et en respectant le tissu pavillonnaire environnant. L'AUPA réalise ainsi un plan masse et une insertion 3D intégrant une quarantaine de nouveaux logements (privés et sociaux) et une vingtaine de logements seniors sur la partie ouest et la requalification de la place sur laquelle viendront se positionner une maison de santé, une boulangerie, un tabac et un espace destiné aux boulistes.



| Puimisson (04)

PUIMOISSON

Requalification de la place Saint Eloi

La commune de Puimisson s'articule autour d'une vaste place centrale aujourd'hui largement occupée par le stationnement et la circulation des voitures.

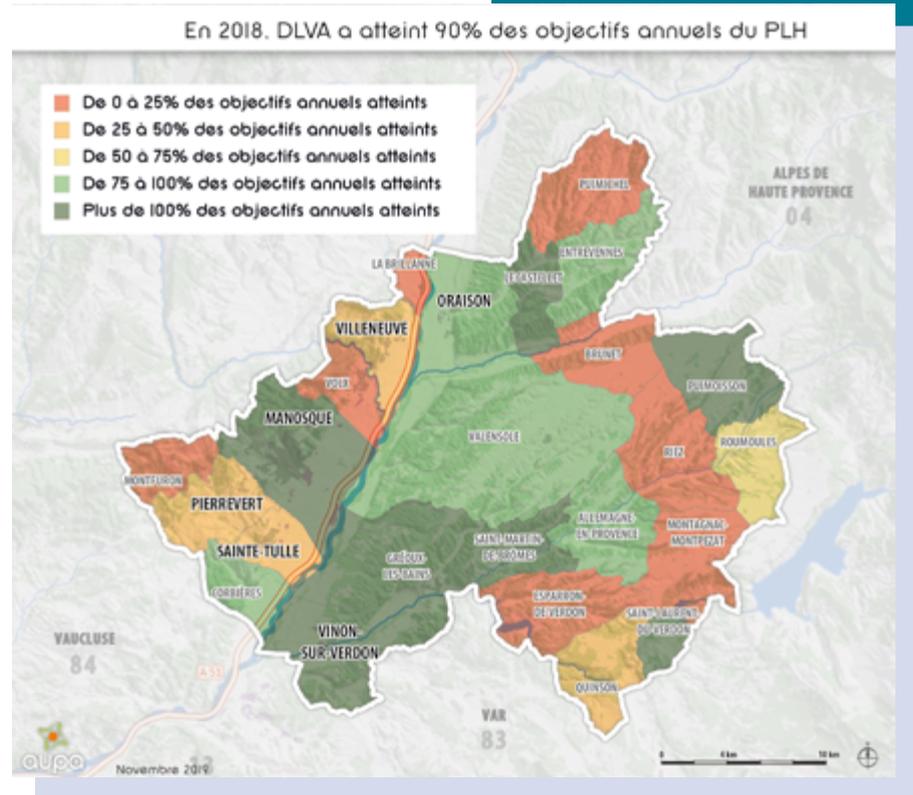
L'enjeu est alors de redonner une place aux piétons en limitant et réorganisant cet espace public. Les propositions faites par l'AUPA permettent de répondre à cet enjeu majeur tout en améliorant la gestion des eaux pluviales, revalorisant le patrimoine bâti (l'église Saint-Michel et le monument aux morts notamment) et en réorganisant le mail végétal historique de la place.

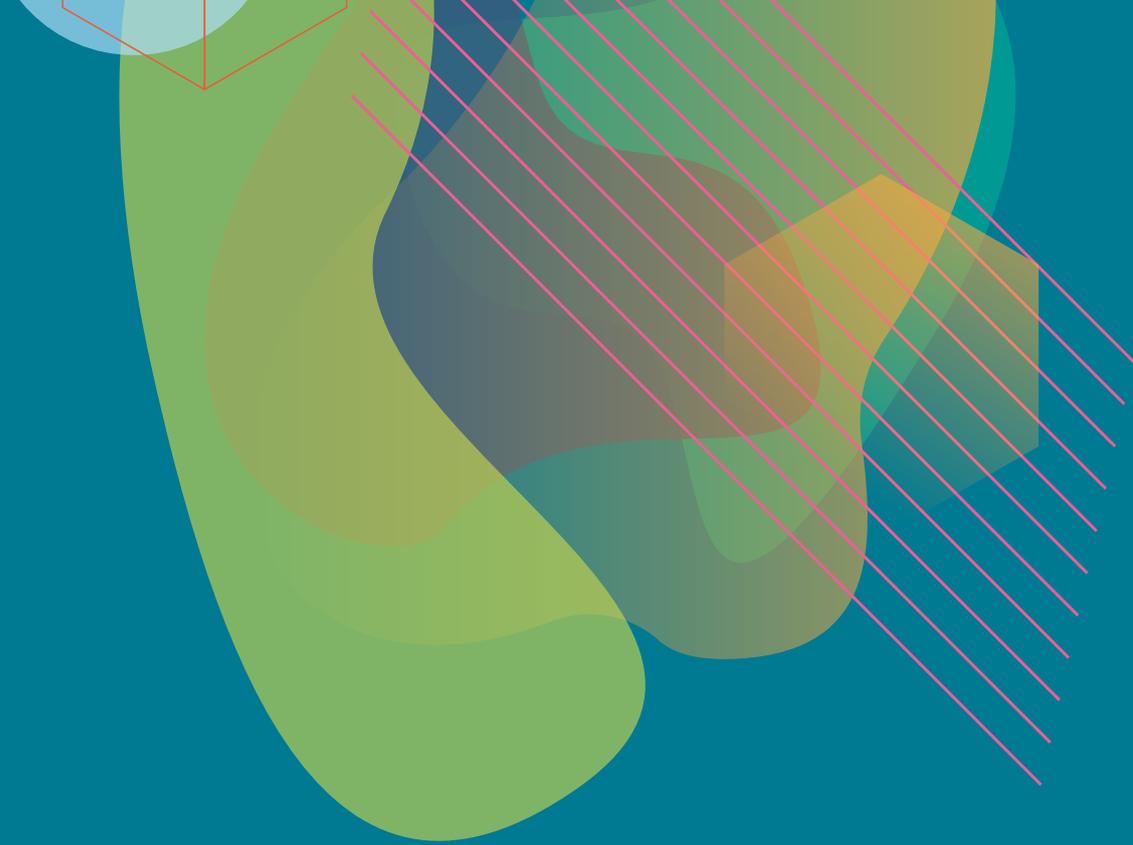
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMÉRATION : BILAN DE L'ANNÉE 2018

Après un bilan à mi-parcours, le Programme Local de l'Habitat de DLVA a bénéficié d'un bilan des actions et des dynamiques enregistrées pour l'année 2018. Ce bilan a été présenté et adopté en Conseil communautaire.

En 2018, le rythme de la construction de logements a enregistré une augmentation. 90% des objectifs annuels du PLH ont été réalisés sur cette année qui marquait la fin du dispositif d'éligibilité au dispositif fiscal « Pinel ». La majorité des logements a été réalisée sous la forme de logements collectifs, plus rationnelle en termes de consommation d'espace, ce qui n'avait pas été le cas depuis 2010.

Concernant les actions mise en place sur le parc existant, les études menées dans le cadre du PLH sur les centres anciens de Vinon-sur-Verdon, Oraison, Manosque et Riez ont donné lieu à des dispositifs incitatifs voire coercitifs et des réflexions pour favoriser l'amélioration et la création de logements privés et publics. Parallèlement, Pierrevert s'est engagée dans une démarche d'amélioration/ requalification des logements de son centre ancien par l'intermédiaire d'aides communales.





1.4

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

VERS UN PROJET DE PAYSAGE, PETR DU PAYS D'ARLES

Suite à l'approbation de son SCOT, le PETR du Pays d'Arles souhaite poursuivre son approche transversale et prospective à travers la notion de Paysage. En effet, le territoire présente de nombreuses composantes paysagères remarquables, contrastées et complémentaires. L'AUPA a donc été missionnée pour mettre en place cette démarche de projet de paysage avec comme principaux enjeux et objectifs :

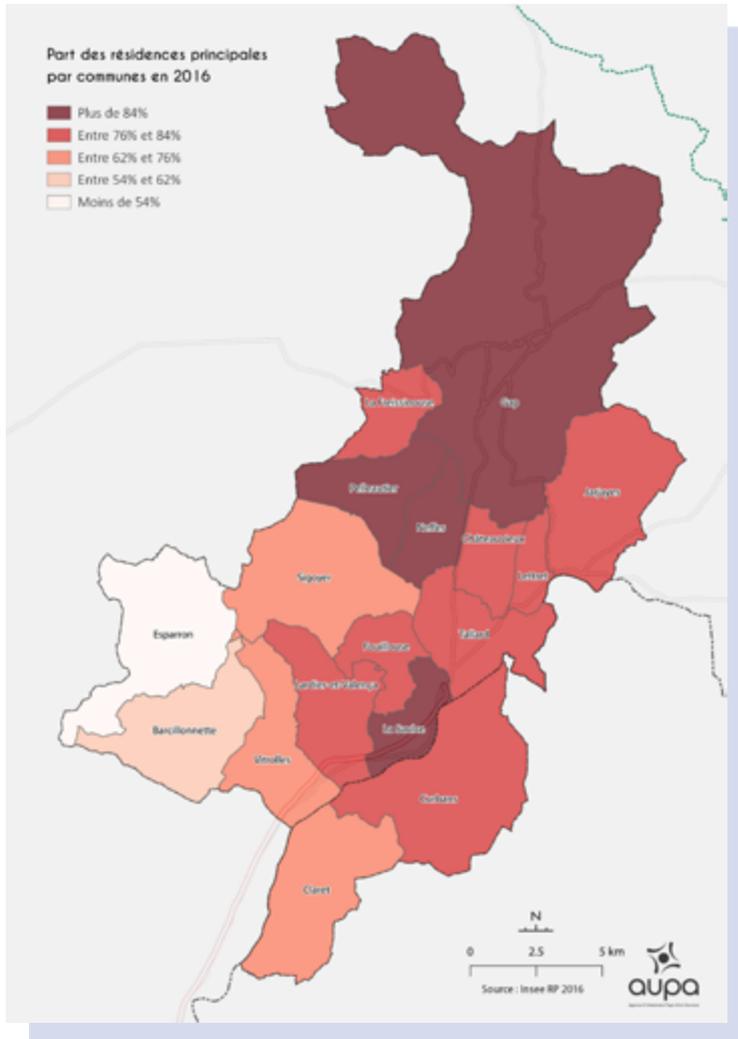
- > La définition d'une vision partagée des paysages en Pays d'Arles : rencontre des acteurs locaux et montage d'ateliers « d'intelligence collective » ;
- > La construction d'une vision prospective des paysages sur le long terme ;
- > L'eau comme clé d'entrée originale pour bâtir et décliner un projet de paysage montrant la diversité des structures paysagère liées à cet élément.



An abstract graphic design featuring overlapping organic shapes in shades of orange, pink, and blue. A series of thin white lines radiate from the right side, creating a sense of depth and movement. The background is a solid teal color.

1.5

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance



LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de Gap-Tallard-Durance, l'AUPA a travaillé au cours de l'année 2019 sur les éléments de diagnostic.

Dynamiques démographiques et économiques, analyses des différents segments de l'offre de logements (privés, publics, individuels, collectifs...), de l'offre d'hébergement, des marchés immobiliers, des problématiques d'habitat indigne, de performances énergétiques, de l'offre foncière... sont les thèmes qui ont notamment été traités et qui seront approfondis tout au long de la démarche d'élaboration du diagnostic.

Des séances d'échanges individuelles ont été organisées au cours de l'automne 2019 avec les maires des 17 communes. Ces rencontres ont ainsi permis de recueillir de précieuses informations sur les attentes et les projets d'habitat des communes, les besoins en logements exprimés et d'évoquer les dysfonctionnements rencontrés et innovations en matière de logement dans les communes de l'agglomération.

SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE

Historiquement, le syndicat mixte du Scot de l'Aire Gapençaise s'est appuyé sur l'agence d'urbanisme de la Région Grenobloise (l'AURG) pour élaborer et animer son SCOT. Cette procédure a fait l'objet d'un bilan intermédiaire en 2019. En complémentarité avec l'Agence de Grenoble, qui réalise ce bilan, l'AUPA a contribué à cet exercice en apportant un éclairage sur les déplacements et les modes d'habiter au sein de l'agglomération gapençaise, territoire urbain dans un Scot principalement rural.

Le partenariat entre les deux agences et le syndicat mixte devrait se poursuivre en 2020, permettant une meilleure adéquation entre les différentes démarches initiées à l'échelle de l'agglomération gapençaise.

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DE GAP

La communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance a fait appel à l'AUPA pour l'assister dans la définition concertée de sa stratégie de peuplement et des outils de sa mise en œuvre.

Elaborée avec l'appui de l'AUPA, la première Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) de la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur a ainsi été approuvée à l'unanimité le 2 mai 2019 par l'agglomération de Gap-Tallard-Durance.

À l'issue d'une importante phase de concertation, plusieurs actions ont été proposées et seront mises en œuvre progressivement, en partenariat avec les services de la Préfecture et l'ensemble des acteurs du logement social qui interviennent sur le territoire de l'agglomération (Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Communes, Bailleurs Sociaux, Action Logement...).



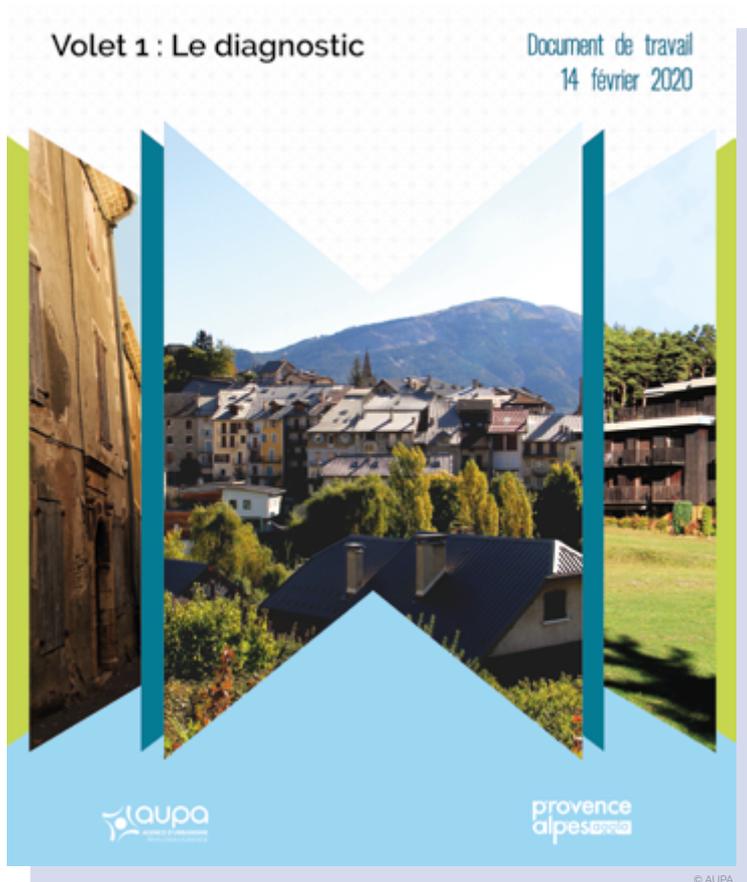


1.6

La Communauté

Provence Alpes

Agglomération



VERS UN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT POUR PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

Dans le cadre de ses nouvelles compétences en matière d'équilibre social de l'habitat, Provence Alpes Agglomération s'est lancée dans l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat qui constituera la feuille de route de la politique de l'habitat intercommunale pour les six prochaines années.

La Communauté a ainsi sollicité l'AUPA pour l'accompagner dans la réalisation de son PLH. Au cours de l'année 2019, l'AUPA, a animé différents temps d'échanges et de partage du diagnostic qui ont permis de mobiliser les élus, les professionnels et les institutions en lien avec l'habitat.

Cette première étape a été alimentée par des rencontres individuelles avec les communes de l'agglomération, par l'organisation d'ateliers thématiques avec les professionnels et élus du territoire et ce afin de forger une connaissance commune des problématiques de l'habitat.

Une première version du diagnostic et des enjeux en termes d'habitat sera présentée en Comité de Pilotage début 2020.

1.7

La Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette





Orientation d'aménagement autour du
Pôle d'Échange Multimodal

CAHIER DES CHARGES POUR UNE CONSULTATION URBAINE DES GRANDS PROJETS ARLÉSIENS

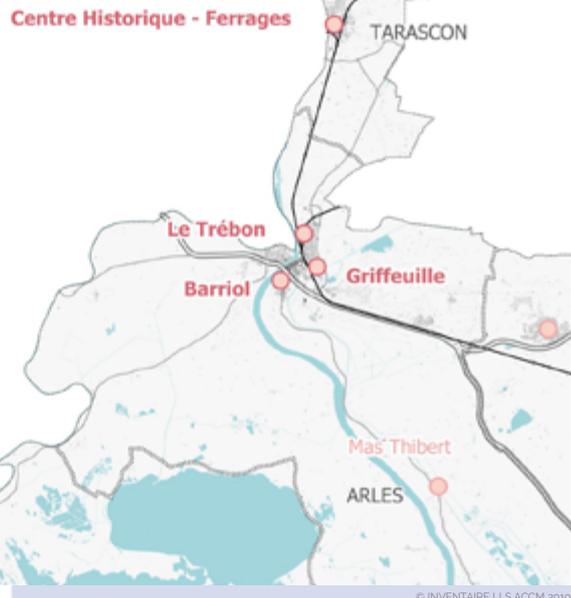
ACCM a souhaité être accompagnée dans la définition d'un cahier des charges préalable au lancement d'une consultation urbaine relative à la mise en cohérence des grands projets Arlésiens. Quatre projets d'aménagements stratégiques annoncent une reconquête du territoire arlésien :

- > La restructuration du site des anciennes Papèteries Etienne
- > Un projet urbain sur le site des Minimes
- > La création d'un pôle d'échange multimodal autour de la gare ferroviaire
- > La requalification de la RN 113 en boulevard urbain

L'étude livrée par l'AUPA en septembre 2019

a permis :

- > dans un premier temps d'identifier des enjeux combinés d'aménagements urbains et de redynamisation économique, sociale et culturelle sur la ville d'Arles,
- > dans un second temps de proposer des orientations d'aménagements sur les secteurs de projet,
- > et dans un troisième temps d'établir les bases d'un cahier des charges pour la consultation.



ACCM : Près de la moitié du parc de logements sociaux dans les Quartiers Prioritaires

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Depuis la création de l'instance de la Conférence Intercommunale du Logement, un travail a été mené par la Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette et ses partenaires et ce au travers de plusieurs échanges techniques.

Depuis l'été 2019, des groupes de travail ont été réunis et animés par les services de la Communauté et l'AUPA pour constituer une connaissance commune et partagée de l'occupation des logements, de la demande et des attributions dans le parc social de l'agglomération.

Ces travaux ont abouti à un partage des orientations sur les attributions en matière de logements locatifs sociaux pour les années à venir.

The image features a background of stadium seating (bleachers) receding into the distance under a clear blue sky. Overlaid on the left and center is a complex abstract graphic consisting of several overlapping, semi-transparent shapes in shades of green, orange, and purple. A network of thin white lines, some straight and some curved, crisscrosses the graphic, creating a sense of movement and connectivity. A prominent white arc is visible at the top center of the graphic.

L'aire métropolitaine



2.1

La métropole

Aix Marseille

Provence

LES CONVERSATIONS DES FUTURS – DES ATELIERS PROSPECTIFS POUR ALIMENTER LE PROJET MÉTROPOLITAIN AIX-MARSEILLE PROVENCE

Dans le cadre du programme de travail entre l'AUPA et la métropole AMP (DGA projet métropolitain), l'AUPA, en partenariat avec l'AGAM et The Camp, a organisé quatre ateliers prospectifs en 2019.

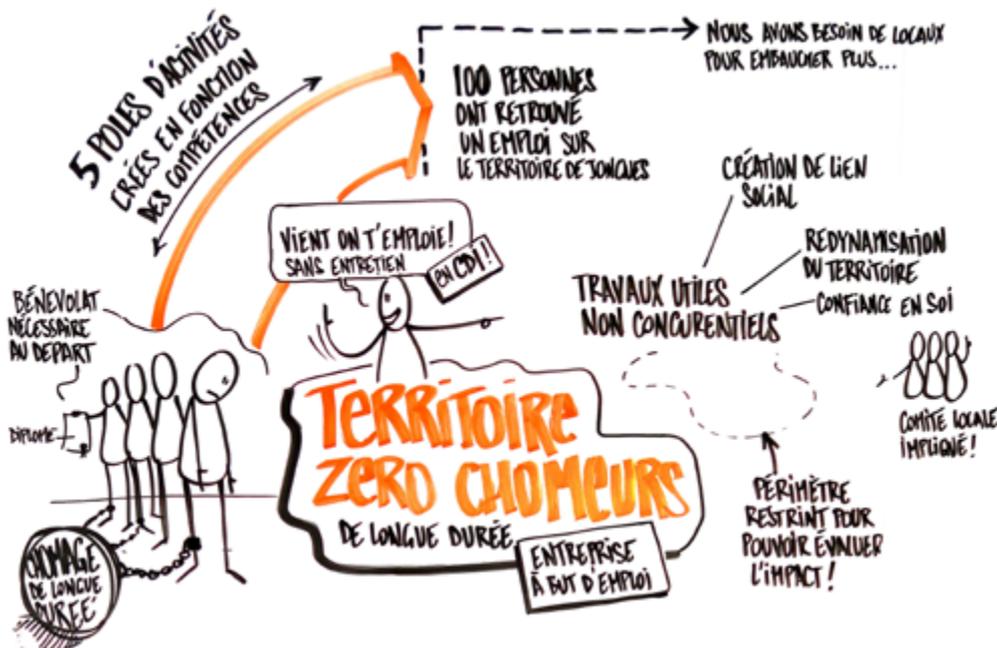
Ce cycle de rencontres a abordé différents thèmes ; les futurs de la société, des ressources, du travail et des modes de vie.

Adoptant un style résolument moderne, ce cycle de rencontres a privilégié une animation rythmée et des outils spécifiques favorisant l'échange : des conversations où la parole est libre et les intervenants accessibles.

Par ailleurs, ces rencontres étaient ouvertes à un large public (élus, techniciens, partenaires...) et se déroulaient dans un lieu atypique du territoire métropolitain : lieu d'innovation, makerspace, ferme pédagogique...

<https://www.conversationsdesfuturs.com/>

Conversation des futurs :
le futur du travail

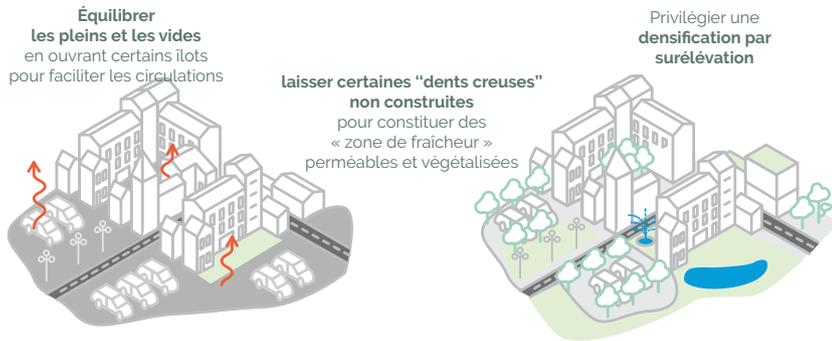


PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET DU PETR DU PAYS D'ARLES : PRODUIRE ET CONSOMMER ICI

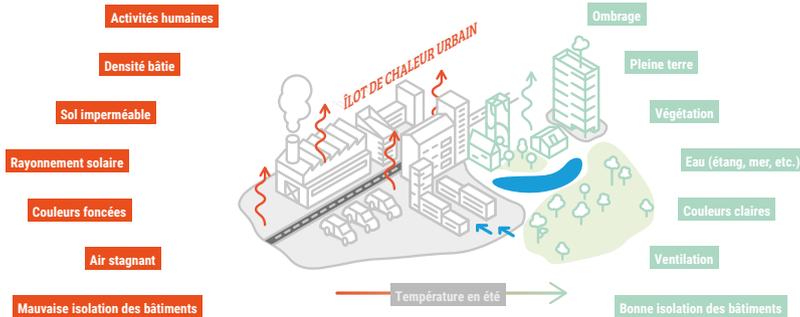
Les conseils du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont voté à l'unanimité les 16 et 19 décembre 2019 la demande de labellisation du Projet Alimentaire Territorial auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Dans un cadre partenarial élargi, l'AUPA a participé aux instances de concertation, contribué à l'élaboration et à la finalisation du diagnostic territorial. Pièce obligatoire et stratégique du dossier de labellisation, le diagnostic propose un socle de connaissance offrant une vision globale et partagée des questions et des grands enjeux alimentaires sur le territoire : nutrition et accessibilité sociale, emploi et économie, environnement, identité et patrimoine, innovation, urbanisme et aménagement. La labellisation récompense l'ensemble du travail réalisé par les différents acteurs et contribue à la construction d'une politique alimentaire locale durable.



Circuit court de proximité : le marché d'Encagnane à Aix-en-Provence



ÎLOT DE CHALEUR URBAIN → ÎLOT DE FRAÎCHEUR



© AUPA

| Îlots de chaleur

HALTE À LA SURCHAUFFE EN VILLE !

Action du Plan Climat Air Energie de la Métropole Aix-Marseille-Provence (PCAEM), l'AUPA a réalisé trois cahiers pour comprendre et agir contre la surélévation des températures en ville. Les projections climatiques annoncent une hausse des épisodes caniculaires qui devraient accentuer le phénomène « d'îlot de chaleur urbain » (ICU) dans les années à venir. La Métropole AMP est d'autant plus vulnérable qu'elle concentre en ville un nombre croissant d'habitants, d'établissements et d'infrastructures publics et qu'elle présente des signes de fragilité sociale (vieillesse, précarité...). À destination des élus et des techniciens, les 3 cahiers s'inscrivent dans une approche complémentaire :

- > Un cahier pédagogique, pour une meilleure compréhension du phénomène d'ICU ;
- > Un cahier diagnostic, premier portrait de la sensibilité du territoire métropolitain face au phénomène d'ICU ;
- > Un cahier « boîte à outils » pour intégrer les enjeux des ICU dans les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

ENVIE DE VILLE : PRÉPARATION ATELIERS (MEYRARGUES NOTAMMENT)

La problématique de la dévitalisation des centres est désormais au cœur des politiques publiques. Elle se traduit par une affirmation de leur rôle dans les dynamiques territoriales et la structuration du territoire. À ce titre, la Métropole Aix-Marseille Provence et la DDTM13, en collaboration avec d'autres partenaires (EPF, REGION...), ont initié la démarche Envie de Ville qui a pour objectif d'évaluer les priorités et les leviers d'action pour réinvestir les centres urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les agences d'urbanisme ont été sollicitées pour les accompagner dans cette démarche qui s'organise en plusieurs volets :

- > un diagnostic territorial confié aux agences d'urbanisme.
- > un diagnostic des réseaux d'acteurs et dispositifs pour lequel un appel d'offre a été lancé.

En 2019, un important travail de définition et de délimitation des centralités de la métropole a été réalisé : Qu'est-ce qu'un centre ? Comment le définir ?

Pour cela, un CARROYAGE TRÈS FIN a été mobilisé pour identifier le plus précisément possible les secteurs de densité (carreaux 50 x50 m). Ce REPÉRAGE DES DENSITÉS PLURIFONCTIONNELLES a été complété par une analyse « historique » (cartes État-major) et par une approche typo morphologique (typologie du bâti).

TABLEAU DE BORD MÉTROPOLITAIN

En 2019, l'AUPA et l'AGAM ont conduit une mission d'assistance à la métropole dans la définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action métropolitaine. Ce travail a été mené en concertation avec les membres du conseil de développement et les techniciens de la métropole. Il se concrétisera par la mise en place de quatre tableaux de bord pour une vision large des dynamiques à l'œuvre :

- > Un tableau de bord « repères internationaux » pour positionner AMP au regard d'un panel ciblé de métropoles en Europe et dans le reste du monde
- > Un tableau de bord « repères nationaux » pour mieux interpréter le positionnement d'AMP parmi les métropoles nationales
- > Un tableau de bord « repères locaux » pour disposer d'indicateurs de vitalité ou de fragilité des principaux pôles urbains de la métropole
- > Un tableau de bord « franges métropolitaines » pour appréhender le niveau d'interdépendance avec les territoires qui s'inscrivent dans la mouvance d'AMP

ENQUÊTE MÉNAGES DÉPLACEMENTS DE LA MÉTROPOLE

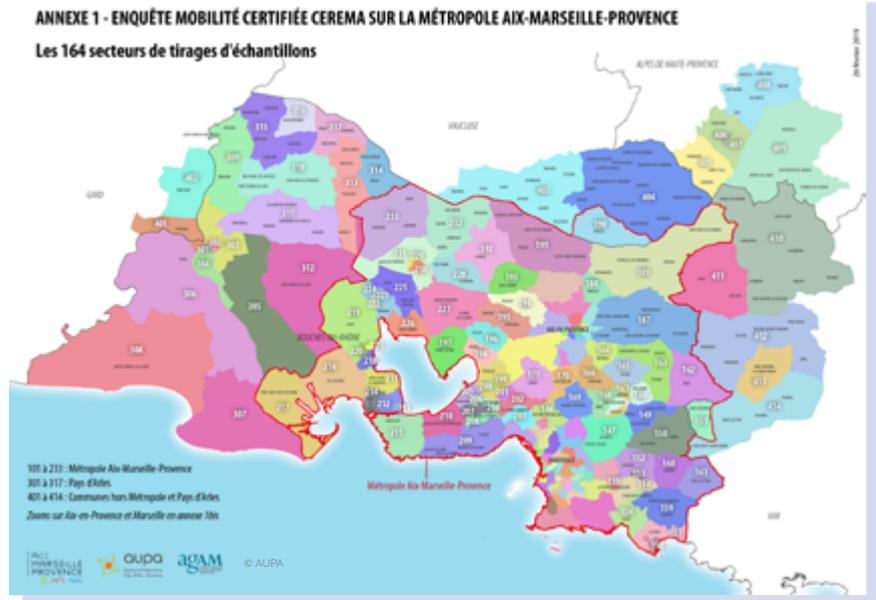
Parmi l'ensemble des outils de connaissance de la mobilité, l'EMD est celui qui permet de quantifier et de qualifier au mieux les déplacements des habitants (motifs, modes, lieux de départ et d'arrivée, temps de parcours...). Ces enquêtes ont généralement lieu tous les 10 ans environ. La dernière date de 2009 pour les Bouches du Rhône (hors Pays d'Arles qui a été réalisée en 2008) : la nouvelle édition 2019-2020 englobera ainsi les périmètres de ces deux enquêtes précédentes.

La Direction Générale Adjointe en charge de la Mobilité a sollicité les Agences d'urbanisme (AGAM et AUPA) pour l'accompagner dans la démarche. La première étape en 2018 a consisté à participer à la rédaction du cahier des charges de l'appel d'offres

en définissant notamment les périmètres des secteurs de tirage. Ils seront donc au nombre de 164 : 133 pour AMP, 17 en Pays d'Arles et 14 dans les communes voisines de ces deux secteurs.

Le travail s'est poursuivi en 2019 avec notamment la définition des zones fines et des générateurs de flux, éléments qui permettent de préciser et faciliter certains éléments de l'enquête. Ces données ont été remises au prestataire désigné à l'été et qui a entamé l'enquête à partir de novembre et qui se terminera au second trimestre 2020.

Plus de 26.000 ménages seront enquêtés en face à face ou par téléphone et les résultats seront disponibles en fin d'année.



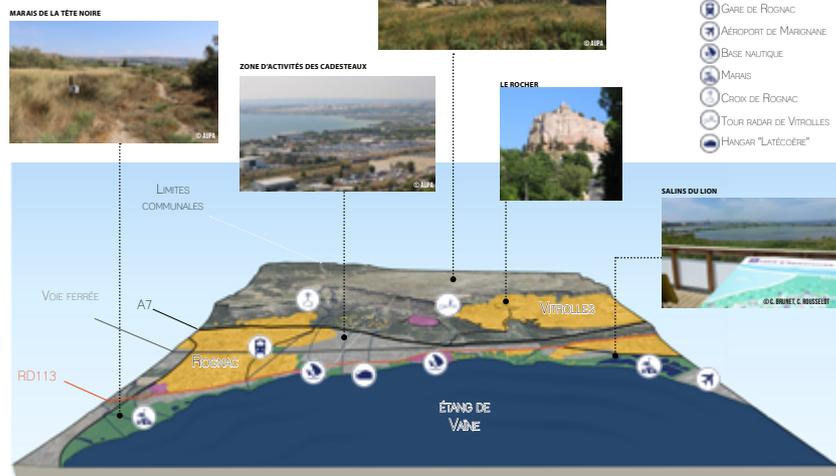
REPENSER LA PÉRIPHÉRIE COMMERCIALE / ÉTANG DE VAÏNE / ROGNAC – VITROLLES

Situé entre l'étang de Vaïne et le massif de l'Arbois, le secteur de la RD113 a subi au fil des années une urbanisation peu qualitative, offrant aux deux communes de Rognac et de Vitrolles, un paysage d'entrées de villes diffuses dégradées.

Dans le cadre de l'appel à projets « Repenser les périphéries commerciales », la métropole AMP a sollicité l'AUPA et l'AGAM afin de décliner des éléments d'enjeux et de projets sur ce site :

- > Apaiser et requalifier la RD113 et la RD20 ;
- > Recomposer des polarités à dominante d'activités commerciales et de services ;
- > Engager une reconquête paysagère et sociale du littoral, en assurant la continuité des cheminements ;
- > Travailler dans l'épaisseur : renforcer les liens entre l'étang, les centres villes, les quartiers résidentiels et le plateau de l'Arbois.

DE L'ÉTANG AU MASSIF



DU PROJET DE PAYSAGE AU PLAN DE PAYSAGE METROPOLITAIN

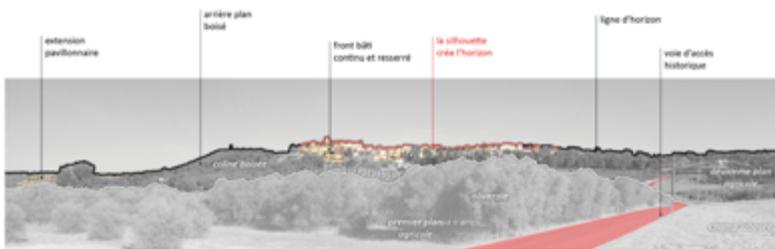
2019, une année de transition...

En 2019 l'AUPA et l'AGAM ont finalisé une étude spécifique sur les Paysages de la Métropole Aix-Marseille Provence. Lancée en 2017, cette mission a pour ambition de constituer un état des lieux des typologies des paysages anthropisés présents sur ce territoire.

À ce titre, elle a plusieurs objectifs :

- > être le diagnostic du futur Plan de Paysage Métropolitain qui sera engagé au premier semestre 2020,
- > contribuer à l'élaboration des documents stratégiques du territoire métropolitain (SCOT, PLUi...),
- > apporter un éclairage opérationnel sur les enjeux de protection des paysages et de reconquête/restauration pour les paysages dégradés.

Un appui stratégique à la définition de la consultation pour le marché du Plan de Paysage a également été apporté par l'AUPA et l'AGAM à la Direction Agriculture, Forêt, Espaces Naturel et Paysages de la Métropole. L'AUPA sera présente en 2020 pour accompagner la Métropole dans cette démarche qui se déroulera sur 30 mois, d'octobre 2019 à mars 2022.



© AUPA

| Lecture paysagère

VERS UN PLAN D'ACTION FONCIÈRE

En collaboration avec l'AGAM, l'AUPA est en charge de l'élaboration du Plan d'Action Foncière de la Métropole AMP. Celui-ci se déroulera en 4 phases :

- > Diagnostic foncier,
- > Analyse des enjeux et définition des orientations foncières,
- > Identification des sites stratégiques et élaboration du Plan,
- > Proposition de méthode pour le suivi et l'évaluation.

Courant 2019, les deux agences ont travaillé sur la première phase qui consiste en l'identification du gisement foncier potentiel existant dans les tissus urbanisés. Cette démarche alimentera les travaux amorcés sur les PLUi et le SCOT en matière de potentiel de densification et permettra de produire une base méthodologique commune à l'ensemble de ces documents de planification.



LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Durant cette année 2019, l'AUPA et l'AGAM ont poursuivi la réalisation du diagnostic du SCoT initiée en 2017. En avril, une version 4 a ainsi pu être diffusée à l'ensemble des services de la Métropole. Une série d'ateliers a par la suite été menée avec ces services afin de recueillir l'expertise des techniciens de la Métropole ainsi que leur connaissance fine des territoires. Ces différents échanges permettront d'alimenter une version 5 du diagnostic qui sera présenté aux nouveaux élus courant 2020.

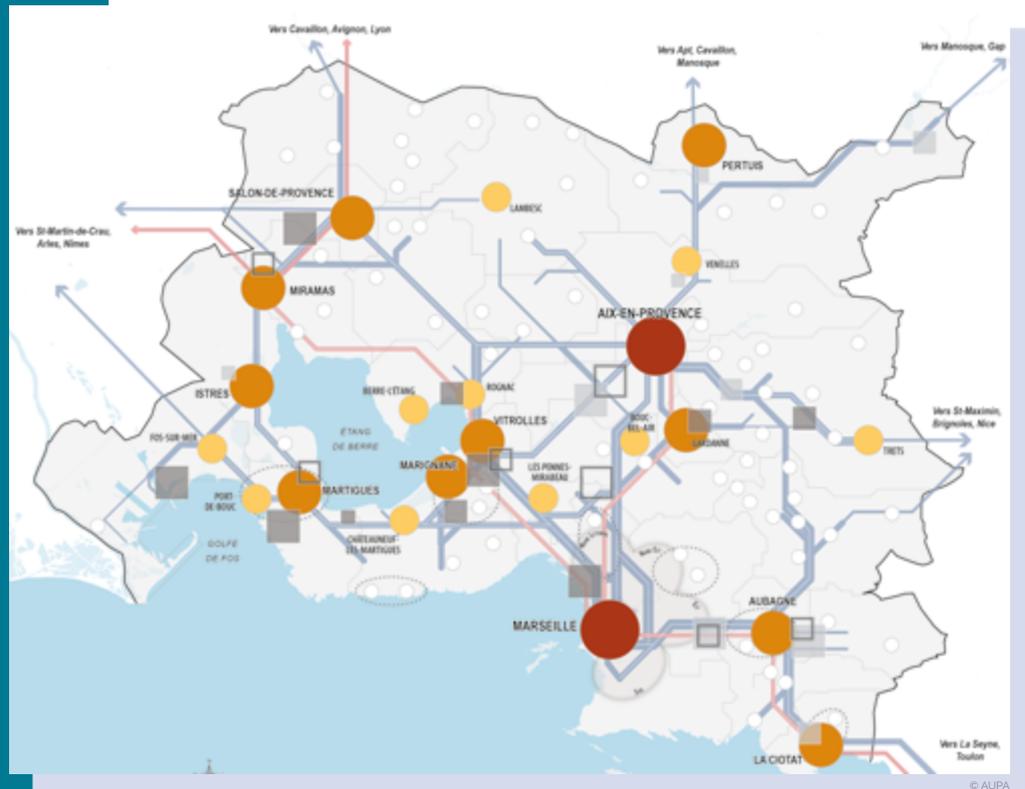
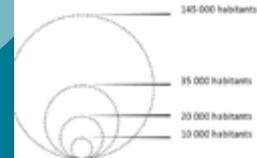


Schéma de l'armature urbaine métropolitaine existante

Structurer une armature territoriale conciliant proximité et attractivité

-  Affirmer le rôle d'Aix-en-Provence, ville-centre structurante d'envergure métropolitaine
-  Renforcer les Pôles structurants d'envergure métropolitaine
-  Conforter les fonctions de centralité de Pertuis, Trets et Lambesc
-  Permettre aux Pôles de proximité de mieux répondre aux besoins quotidiens de la population
-  Conforter les Centralités villageoises
-  Renforcer le rayonnement des Polarités économiques majeures
-  Structurer le territoire autour d'Axes de développement d'échelle métropolitaine et régionale
-  **Arbres** Consolider l'armature territoriale par la mise en œuvre de projets structurants dans les principaux secteurs d'enjeux
-  S'appuyer sur les axes performants de transports collectifs, dont le Réseau Express Métropolitain

Poids de population



Nombre d'emplois

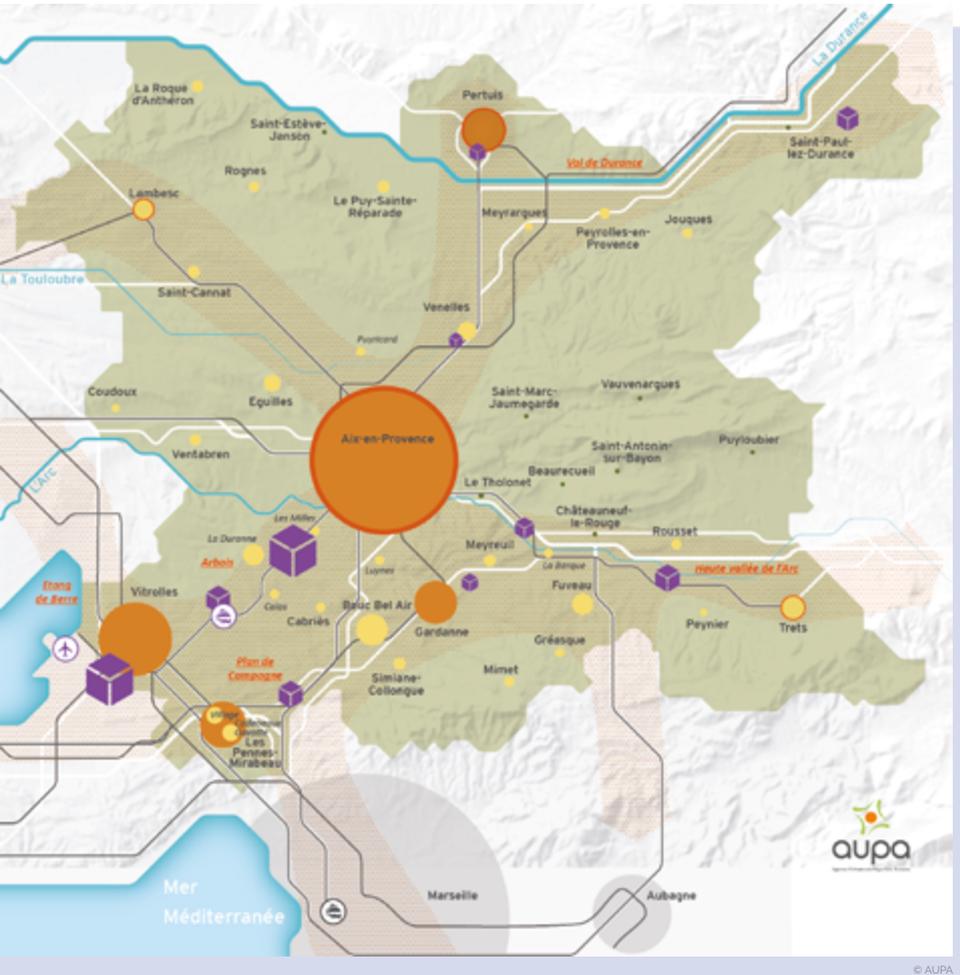


PLU
DU PAYS D'AIX

Étang
de
Berre

2.2

Le Pays d'Aix



| Carte PADD Armature urbaine

L'ÉLABORATION DU PLUI DU PAYS D'AIX

L'année 2019 a constitué une étape importante dans le processus d'élaboration du PLUi du Pays d'Aix. Outre l'avancement du diagnostic, l'AUPA et les services du Pays d'Aix ont mené la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui se base sur trois piliers : Environnement, Proximité et Attractivité. Ce travail a été réalisé en étroite concertation avec les élus, par la tenue d'ateliers thématiques, de conférences intercommunales des maires et une tournée des communes. Cette phase de travail s'est concrétisée par un débat du PADD en Conseil de Territoire le 28 novembre 2019.

Cette année a également été marquée par une première phase de concertation publique sur le diagnostic et les enjeux sur le Pays d'Aix. Ainsi, le projet de territoire s'est enrichi des rencontres avec les habitants qui ont eu lieu lors d'un atelier Grand public en juin et de 8 réunions publiques en octobre.

Enfin, l'agence a travaillé sur la prospective démographique et l'estimation des besoins en logements. Ce travail, toujours en cours, se fait parallèlement à l'identification du potentiel de densification des tissus urbains. Ces éléments permettront par la suite de hiérarchiser les secteurs de projet compris dans les 36 Plans Locaux d'Urbanisme communaux.

ÉVALUATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS PAR LA NATURE À L'HOMME EN PAYS D'AIX – PARTENARIAT AUPA, IMBE (CNRS) ET ISTREA

En 2019, l'AUPA a signé une convention de Partenariat avec l'IMBE (CNRS-Aix Marseille Université) et l'IRSTEA. Ce partenariat a permis d'évaluer et de cartographier les services rendus par la nature (les écosystèmes) à l'homme en pays d'Aix.

Le travail a consisté à identifier les services écosystémiques les plus importants pour le territoire, caractériser et spatialiser le « poids » de chaque service écosystémique en fonction des milieux.

En complément du travail scientifique réalisé par le CNRS et l'ISTREA, l'AUPA a apporté son expertise en matière d'aménagement et d'urbanisme au travers notamment de son mode d'occupation des sols (MOS 2009 mis à jour 2015) qui a permis de définir de façon précise les différents « milieux ».

Ce travail s'est déroulé en deux étapes :

- > Dans un premier atelier, nous avons mobilisé les acteurs du territoire afin d'identifier dans la liste de services écosystémiques rendus, ceux qui font sens pour le territoire du pays d'Aix et qui paraissent prioritaires.
- > Dans un deuxième atelier, nous avons mobilisé les connaissances et expertises des acteurs en charge de la gestion et de la conservation des écosystèmes et des espaces naturels afin d'évaluer la capacité des écosystèmes à fournir les différents services identifiés comme prioritaires dans le 1^{er} atelier.

DENSIFICATION DOUCE DES TISSUS PAVILLONNAIRES + LAB INVIVO - ENSA-M

Un travail mené avec l'ENSA-M et le LAB INVIVO sur la densification douce des tissus pavillonnaires, la Ville d'Aix en Provence et territoire du Pays d'Aix.

Ensa-M : Le partenariat proposé prend la forme d'une collaboration de recherche, s'inscrivant notamment dans le cadre du programme de recherche européen CAPA. CITY (2017-2020). Ce programme a pour ambition d'identifier les conditions de transformation des tissus à vocation rési-

dentielle en véritables morceaux de villes, équipés en services, infrastructures, espaces publics, etc. L'hypothèse est que l'une des conditions primordiales pour envisager ces transformations repose sur la construction de compétences collectives, partagées entre les acteurs institutionnels (comme les communes), les professionnels de l'urbain (architectes, paysagistes, urbanistes, etc.) et les habitants.



© AUPA

Un environnement naturel et technique en attente de requalification

ÉTAT DES LIEUX PROSPECTIF DU SECTEUR ARBOIS-TGV

Le Territoire du Pays d'Aix a sollicité l'AUPA pour réaliser un état des lieux approfondi des abords de la Gare TGV d'Aix-en-Provence (secteur Arbois-TGV) visant à alimenter les réflexions des collectivités locales pour repenser un projet d'aménagement d'ensemble tenant compte des évolutions intervenues dans le secteur ces dernières années.

Partant d'une remise à plat et une actualisation des études antérieures, cet état des lieux a permis de mettre en lumière les principaux dysfonctionnements du secteur, chantiers prioritaires et préalables à tout projet. Il a également permis d'insister sur les contraintes, qualités et potentialités de cet environnement naturel et technique impliquant de nombreux acteurs. Il a finalement abouti à la proposition de principes d'intervention et de pistes de projet pour alimenter la suite des études qui seront conduites courant 2020.



© AUPA

LA ZONE D'ACTIVITÉS DES JALASSIÈRES

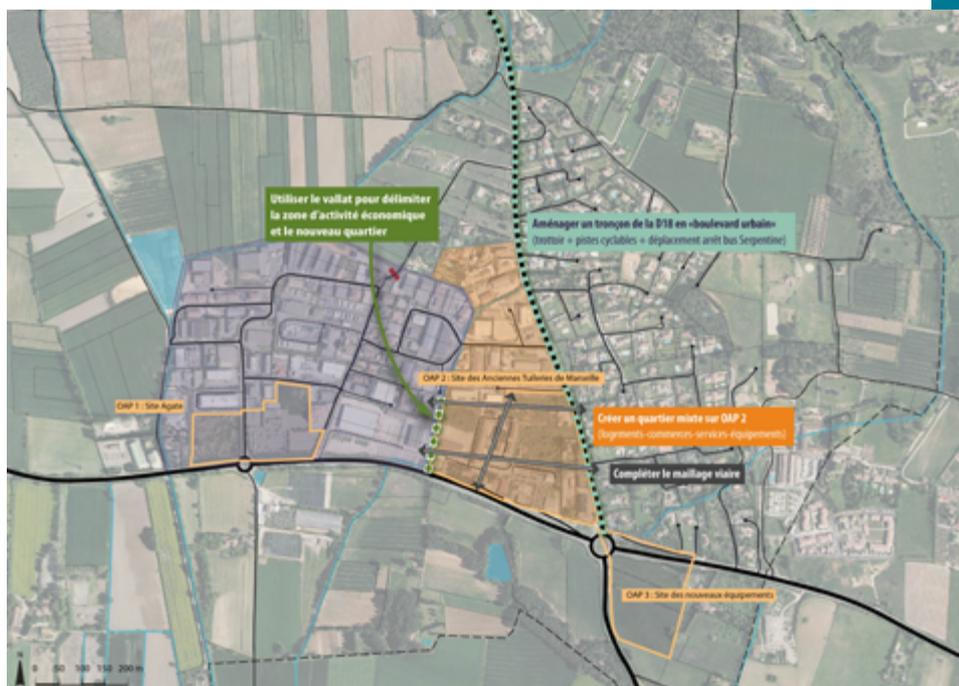
La zone d'activité des Jalassières est un secteur dynamique qui accueille aujourd'hui 1500 emplois. Cette zone fait face à une tertiarisation de son économie et de nombreux porteurs de projets, souvent commerciaux, ambitionnent de s'installer sur le site.

Le secteur fait déjà l'objet de plusieurs Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eguilles. Cependant, face au dynamisme de la zone, la commune d'Eguilles souhaite mener une réflexion d'ensemble sur les Jalassières et le

quartier résidentiel limitrophe des Plantiers, dans la perspective d'une OAP unique.

Ainsi, l'AUPA accompagne les élus communaux pour repenser le site comme une nouvelle polarité pour Eguilles, qui ne doit pas faire concurrence au centre historique mais qui doit assurer un meilleur fonctionnement du quartier pour les nombreux habitants des Jalassières et des Plantiers et conforter le dynamisme économique de la partie activité.

Jalassières - Éguilles





L'ESPLANADE VERRIER À ROGNES

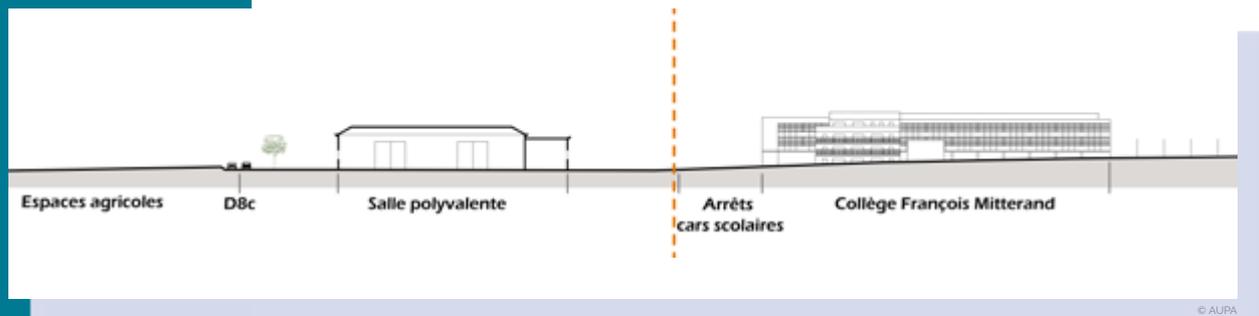
Situé au sud-ouest de l'entrée de ville (avenue d'Aix), un terrain communal de 8750 m² est en réflexion quant à son aménagement, notamment par sa position d'interface avec le groupe scolaire Robert Verrier et le futur projet de 49 logements. La commune de Rognes a donc sollicité l'AUPA afin de proposer des solutions pour l'aménagement de ce secteur enclavé afin :

- > D'améliorer la desserte de l'école et le stationnement (notamment « minute »), à l'heure de pointe du matin ;
- > D'intégrer les impacts du projet de 49 logements : accès, circulation, stationnement, perceptions, cheminements... ;
- > De rendre plus lisible la vocation des différents parkings de la commune ;
- > Et de s'insérer dans un paysage remarquable en créant un aménagement qualitatif (parc, jeux d'enfants, jardins partagés) offrant des aménités pour les habitants et les scolaires.

GESTION DES ÉQUIPEMENTS À SIMIANE-COLLONGUE

La commune de Simiane-Collongue comptabilise deux écoles situées en zone inondable. Elle souhaite les relocaliser dans le secteur des Hauts de Gadie, en augmentant leur capacité d'accueil pour mieux répondre aux besoins des Simianais dans les années à venir.

C'est pourquoi l'AUPA a été sollicitée afin d'aider la commune dans le dimensionnement de ces futurs équipements scolaires. D'une part, l'agence a mené une prospective scolaire afin d'estimer les grandes évolutions de populations scolarisées et les besoins en équipements scolaires générés. D'autre part, elle a étudié la capacité d'accueil du site afin d'identifier si la commune pouvait implanter, en plus des écoles, d'autres équipements de type salle polyvalente, plateau multisports, centre aéré...





Les communes





3.1

La ville d'Aix-en-Provence



© HELIOS IMAGES

AIX 2030

La ville d'Aix-en-Provence (DGAS Qualité de vie) a sollicité l'AUPA pour réaliser une étude de prospective territoriale à l'horizon 2030 car il est particulièrement utile pour le pilotage et l'orientation des politiques publiques d'imaginer AIX DEMAIN !

Cette étude a pour objectifs :

- > D'évaluer / mesurer les conséquences du développement urbain et de la croissance démographique sur le fonctionnement des quartiers,
- > D'analyser l'impact des évolutions socio-économiques et des changements sociétaux sur le développement attendu de la ville.

Concrètement, cette étude a permis d'estimer les besoins en équipements nécessaires au développement démographique et résidentiel de la ville (structures pour personnes âgées, écoles, espaces verts...). Elle a aussi révélé de nombreux enjeux liés à son mode de développement (décalage entre ambition démographique et production récente de logements, déficit de familles avec enfants, besoins marqués en « grands » logements, concurrence entre secteur résidentiel et locations saisonnières ...).

UN ÉTAT DES LIEUX DU COMMERCE DANS LE CENTRE D'AIX

L'Observatoire du commerce d'Aix a été lancé en 2017 par la Ville pour soutenir les commerces de proximité du centre-ville dans leur activité. Les experts de l'observatoire analysent les évolutions du centre-ville et des pratiques commerciales des différents acteurs pour les accompagner et les conseiller.

Dans le cadre de ses missions, l'Observatoire du commerce a missionné l'AUPA pour réaliser un état des lieux du centre-ville aixois en 2019. Ce document propose une série de données chiffrées et des analyses thématiques qui permettent de mieux comprendre le centre-ville. C'est un document à destination des élus, des techniciens mais aussi des investisseurs, des bailleurs et des commerçants. Les données proviennent des statistiques d'instituts spécialisés, d'institutions locales et d'analyses spécifiques réalisées par la SPLA Pays d'Aix Territoires.

ÉTAT DES LIEUX DU CENTRE-VILLE D'AIX-EN-PROVENCE



Données SPLA Pays d'Aix Territoires

Observatoire du commerce du centre-ville



ÉTUDE PAYSAGE ENTREE SUD DU POLE D'ACTIVITES D'AIX-EN-PROVENCE

Commencée en 2018, cette étude a été finalisée fin 2019.

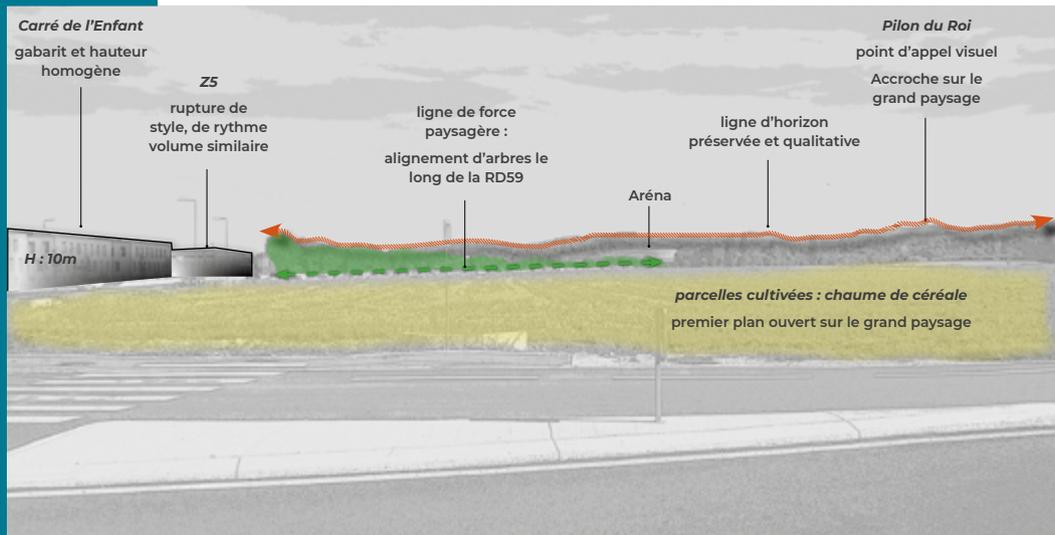
Quelle cohérence urbaine et paysagère pour ce secteur stratégique ?

Le secteur des Trois Pigeons marque à la fois l'entrée sud de la commune d'Aix-en-Provence et celle du Pôle d'Activités d'Aix. Il regroupe aujourd'hui près de 30 000 emplois sur près 800 hectares. Une des qualités reconnues à cet espace économique, réside dans la qualité de son « écrin paysager ». Ce dernier se structure autour de la Barre des 3 Pigeons au Sud, de Pichaury au nord-ouest et de la colline du Serre au nord-est.

Les évolutions récentes aux abords de cet espace ont un impact visuel et fonctionnel (Arena, maison d'arrêt...) interrogeant notamment la dimension paysagère de ce site, identifié par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) en tant qu'espace agricole périurbain de la plaine des Milles.

C'est dans ce contexte que la Direction de la Planification de la Ville d'Aix-en-Provence a souhaité engager une étude sur la cohérence paysagère et urbaine du secteur.

Étude paysagère entrée sud - PAAP



3.2

Les communes adhérentes

LE HAMEAU DE LA BARQUE À FUVEAU (13)

Situé à un embranchement majeur de l'autoroute A8 (péage de La Barque), le hameau de la Barque souffre de la traversée de grands axes structurants, engendrant des nuisances importantes (trafic, pollution, sécurité) et un manque général d'organisation et d'animation urbaine.

Dans la continuité des travaux engagés en 2018 et en lien avec le lancement du projet de contournement routier, l'AUPA est venue approfondir son diagnostic en organisant des enquêtes de terrain ainsi qu'une balade urbaine afin de questionner les barquais sur les difficultés rencontrées et leurs attentes en termes d'aménagement urbain et d'équipements.

Leurs propositions ont été restituées lors d'une réunion publique. Grâce à ces résultats, une OAP a pu être dessinée et sera intégrée dans le futur PLUi du Pays d'Aix.



© AUPA

Diagnostic en marchant au hameau de La Barque



© AUPA

CURBANS (04)

Propositions de dessins pour la requalification du hameau de la Fontaine

La commune de Curbans entreprend des travaux de remise aux normes du réseau d'eau sur le hameau de la Fontaine, par le même temps elle souhaite requalifier la voirie et l'ensemble des espaces publics de ce hameau.

L'AUPA présente un ensemble de 4 scénarios contrastés proposant une requalification offrant d'avantage d'espaces aux piétons, revégétalisant les abords de la voirie et générant de nouveaux espaces de vie (aire de jeux pour enfants, boulodrome, fontaine).

Premières réflexions sur la charte architecturale, urbaine et paysagère.

Dans ce même temps, l'AUPA entreprend l'élaboration d'une charte à l'échelle de la commune qui a pour objectif de rendre plus harmonieux l'ensemble des hameaux, constitués au coup par coup, dans des styles divers et variés.

L'AUPA va ainsi élaborer un certain nombre de préconisations que chacun des acteurs du territoire et les habitants pourront suivre dans le cadre d'une réhabilitation ou d'une nouvelle construction.



© AUPA

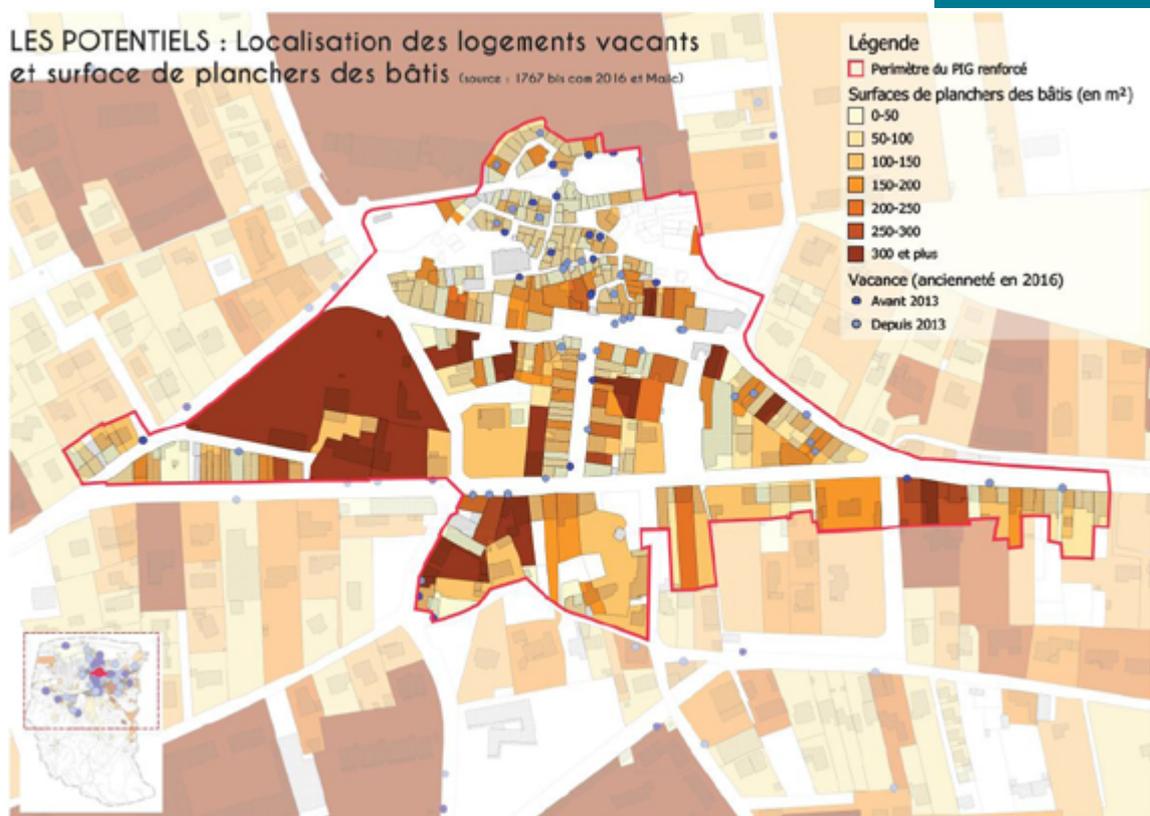
ÉTUDE DU CENTRE ANCIEN PEYROLLES (13)

Au-delà de l'implication de la commune dans les opérations qui dépendent de la police du Maire, au-delà du Programme d'intérêt Général « MIEUX HABITER, MIEUX LOUER » porté par AMP-Pays d'Aix, Peyrolles-en-Provence souhaite s'inscrire dans une politique active d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie de sa commune.

En ce sens, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a sollicité l'appui de l'AUPA pour propo-

ser un éclairage sur le fonctionnement du parc de logements et une aide à la décision sur les dispositifs les plus adaptés aux problématiques rencontrées.

L'objectif de l'étude était d'améliorer la connaissance du fonctionnement du parc de logements et de proposer des dispositifs/ solutions au regard des problématiques rencontrées.



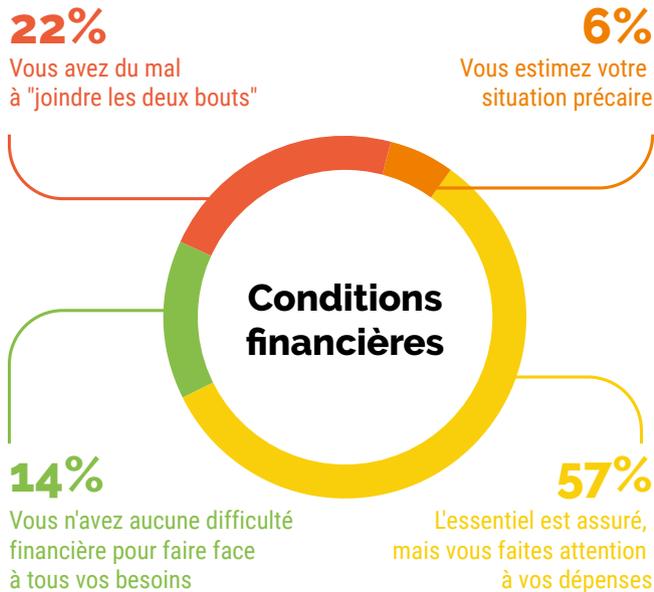


**Veille, observation,
partenariats**



4.1

Les observatoires



© EVE 2016

OBSERVATOIRE DU LOGEMENT ÉTUDIANT AIX-MARSEILLE PROVENCE

Dotée de 95 000 étudiants et de la plus grande université francophone, trois partenaires institutionnels majeurs de la Métropole Aix-Marseille Provence ont décidé de s'associer pour construire ensemble une connaissance partagée de l'offre et de la demande en logements étudiants.

Public mobile, les étudiants ont des attentes spécifiques et évolutives auxquelles il est important de répondre le mieux possible dans une perspective globale d'attractivité.

Ce sont les Agences d'Urbanisme Pays d'Aix Durance et de l'Agglomération Marseillaise qui animent ce nouvel observatoire labellisé en 2019 dans le cadre de la démarche nationale.

Une première rencontre élargie à l'ensemble des partenaires de la vie étudiante métropolitaine s'est tenue en ce début d'année 2020.

VEILLE ET OBSERVATOIRE DES COPROPRIÉTÉS AIX MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLÉ (HORS MARSEILLE)

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence accompagnée par l'ANAH a mis en place un dispositif de Veille et d'observation des Copropriétés (VOC) sur 91 des 92 communes de la Métropole. Cet outil a pour but d'améliorer la connaissance et le suivi de l'état des copropriétés sur la base d'une méthode exploratoire établie pour une durée de 3 ans minimum. De la même manière que pour le VOC de la ville de Marseille lancé fin 2016, la Métropole et l'ANAH se sont appuyées sur les agences d'urbanisme présentes sur le périmètre d'étude, l'AUPA et l'AGAM.

En 2019, près de 21.000 copropriétés (175 000 logements) étaient recensées hors Marseille. Elles représentent plus du tiers des logements de la métropole hors Marseille (24 000 copropriétés soit plus de 300 000 logements). Toute une série d'indicateurs statistiques permettent d'approcher leur fonctionnement, leur occupation, leur environnement urbain. Les récentes informations du Registre national des copropriétés permettent, quand les copropriétés sont enregistrées, d'aborder la situation financière. Chaque année, 20 copropriétés bénéficient de visites terrain et rencontre avec les syndics bénévoles ou professionnels.



© AUPA

copropriété visitée en rénovation |

ATLAS DU PARC LOCATIF SOCIAL D'AIX MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

Plusieurs démarches de recensement et de suivi du logement social co-existent sur la métropole. Opérations de 10 logements sociaux et plus, programmes sociaux à vocation familiale, à vocation de publics spécifiques, conventionnés, ou non, logements communaux, suivi des programmes sociaux livrés depuis 2007, logements privés conventionnés avec l'ANAH... autant de recensements que de méthodes et de sources d'information.

Depuis de nombreuses années, l'AUPA s'est engagée dans le recensement des logements sociaux du Pays d'Aix et l'AGAM de Marseille Provence Métropole. Fruits d'un partenariat entre les conseils de territoire, la DDTM et l'AR-HLM ces travaux ont abouti à des atlas cartographiques détaillés partagés avec les communes.

En 2019, la Métropole a sollicité les agences d'urbanisme pour créer une approche harmonisée et partagée à l'échelle des 92 communes. En fin d'année, plus de la moitié des logements sociaux comptabilisés au sens de la loi SRU étaient géolocalisés.

Domaine les Pradelles, Cabriès, Résidence sociale Phocéenne d'Habitations



4.2

Les partenariats 2019

LE PARTENARIAT AUPA - ARPE

Porté par la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME, la DREAL, l'Agence de l'eau et animé par l'ARPE-ARB*, le label Parc+ vise à récompenser les démarches exemplaires des parcs d'activités. Un jury d'experts auquel participe l'AUPA est en charge de l'évaluation des parcs candidats. En 2019, 7 parcs d'activités ont obtenu le label dans la région.

LE PARTENARIAT AUPA - IUAR

MASTER 2 « URBANISME DURABLE ET PROJETS DE TERRITOIRES »

Quelles pistes prospectives pour un positionnement du Territoire Marignane –Rognac –Vitrolles dans la Métropole ?

Le Territoire Marignane –Rognac –Vitrolles est souvent considéré malgré la diversité et la richesse de ses composantes, comme un territoire éclaté, peu organisé, n'ayant fait l'objet d'aucune réflexion prospective susceptible d'optimiser ses qualités, et de prendre une position forte dans le projet de métropole en cours d'émergence.

Des documents stratégiques pour la Métropole sont en cours d'élaboration, et l'hypothèse d'une focale sur ce territoire est apparue intéressante et susceptible de nourrir les réflexions en cours.

L'AUPA et l'IUAR ont posé le principe d'un travail prospectif dans le cadre de l'Atelier de Projet du Master « Urbanisme durable et Projets de Territoire ». Les étudiants ont été accompagnés tout au long de leurs travaux qu'ils ont présenté en Juin 2019.



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

Les Agences d'Urbanisme de la Région Provence Alpes Côte d'Azur sont mobilisées par le Conseil Régional pour venir en appui aux Parcs Naturels Régionaux dans la révision de leurs Chartes. C'est dans ce cadre que s'est construit le partenariat entre le PNRV et l'AUPA pour se concrétiser par l'adhésion du Parc à l'AUPA par une délibération du Conseil Syndical du 17 avril 2019.

L'AUPA intervient notamment auprès du Parc pour l'aider à analyser la cohérence des projets d'urbanisation avec les orientations de la Charte du Parc en matière d'ambition démographique, de constructions de logements, de valorisation des paysages et de consommation d'espace.



LE RÉSEAU DES AGENCES D'URBANISME DE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Cela fait maintenant cinq ans que les quatre Agences d'urbanisme collaborent étroitement et efficacement dans le cadre d'un programme de travail commun pour le compte de la Région. C'est pour aller au-delà de cette mission spécifique pour un partenaire commun que les quatre Agences ont lancé une démarche visant à formaliser ce réseau. Dans un premier temps, il s'agira de mutualiser des ressources, travaux et méthodes mais aussi de s'investir ensemble sur un sujet majeur pouvant donner lieu à un événement organisé en commun.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS-BUËCH

Le Sisteronais-Buëch a entamé une phase préalable de réflexion et de consultations en vue de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui sera effectivement lancé par les nouvelles équipes issues des élections municipales de mars 2020. C'est dans ce cadre que s'est construit le partenariat entre la Communauté de Communes et l'AUPA pour se concrétiser par l'adhésion à l'AUPA par une délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019.



4.3

La communication



| Intergénérationnel

CENTRE-VILLE EN MOUVEMENT – RENCONTRES NATIONALES À AIX

L'Association Centre-Ville en Mouvement a organisé à Aix-en-Provence les États Généraux de l'Observatoire national de Gestion des centres-villes les 31 janvier et 1^{er} février 2019. Cet événement suivi par près de 500 congressistes a porté sur les outils et méthodes d'analyse des problématiques de centres-villes (diagnostic, anticipation, suivi...).

Dans le cadre du partenariat qui associe la ville d'Aix, la SPLA et l'AUPA, l'agence a animé une table-ronde sur la DATA, son utilisation et ses enjeux : Qu'est-ce que les datas ? De quelles datas a-t-on impérativement besoin

pour gérer les centres villes ? Quelles sont les datas principales par type d'enjeu (habitat, emploi, commerce, mobilité...) ? Quelles sont les nouvelles datas issues des usages numériques et d'internet ?

Centre-Ville en Mouvement anime trois Observatoire Nationaux : l'Observatoire du Commerce et de l'Artisanat, l'Observatoire de la Mobilité et de l'Énergie, l'Observatoire de l'Environnement et de la Vie urbaine. L'observatoire du commerce est piloté par la ville d'Aix.

SÉMINAIRE PROSPECTIF - AIX DEMAIN, ENTREPRENDRE LE FUTUR - 2^e ÉDITION

Pour la deuxième année consécutive, l'AUPA et la ville d'Aix (Direction Attractivité et rayonnement international) ont organisé un séminaire prospectif le 07 mars 2019 au Conservatoire Darius Milhaud.

L'événement « Aix Demain, entreprendre le futur » à cette année été dédié aux thèmes de l'habitat durable et de l'habitat intergénérationnel.

Ce séminaire qui a connu un franc succès (plus de 250 participants) a permis à de nombreux experts de livrer leur vision de l'habitat de demain et des enjeux liés à un développement résidentiel inclusif et résilient.

Parmi les différents experts qui sont intervenus, citons notamment :

- > Guy TAPIE, Professeur de sociologie à l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux
- > Thierry Salomon, ingénieur énergétique, vice-président de l'association négaWatt
- > Florence Rosa, Présidente de l'association EnvirobatBDM
- > Ou encore Rüdiger Krisch, architecte à Tübingen ...

VERS UN NOUVEAU DIALOGUE ENTRE MÉTROPOLIS ET ESPACES NON MÉTROPOLITAINS

Les rencontres annuelles de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) restent un temps fort de l'urbanisme en France. Organisées avec l'appui de l'Institut Paris Région, un objectif des rencontres de 2019 était de démontrer l'indissociable dépendance des territoires face à l'enjeu des différentes transitions, qu'elles soient sociales, économiques, environnementales...

L'AUPA s'est fortement investie en coordonnant et animant un atelier, avec l'appui des agences d'Avignon, de Toulon, de Rennes et de la Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU). L'atelier s'est attaché à montrer la nécessité de repenser autrement les rapports entre les espaces métropolitains et non métropolitains.

Les visites et les débats engagés au sein de cet atelier auront permis de confirmer que l'opposition ville-campagne, urbain-rural n'est plus aussi binaire que par le passé et nécessite aujourd'hui de repenser autrement les rapports entre les espaces métropolitains et les « espaces intermédiaires ».

Le développement de l'un ne peut plus désormais se faire sans ignorer l'autre, ou se faire au détriment de l'autre. Une prise de conscience, réelle, est à l'œuvre et modifie en profondeur les rapports, les process, les outils qui permettent à ces territoires de se structurer, de se développer et de collaborer.

Enfin, ces échanges ont montré que cette évolution modifie également le rôle des agences d'urbanisme, qui ne sont plus uniquement dans l'analyse, mais de plus en plus au cœur des transactions entre territoires.



Les principaux partenaires et membres de l'AUPA en 2019







Le Mansard - Bât C - 4^e Etage
Place Martin Luther King
Avenue du 8 mai 1945
13090 Aix-en-Provence

04 42 23 12 17

aupa@aupa.fr

www.aupa.fr